

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017 2018



© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias



2017-2018 POUR UN DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX ET HARMONIEUX DES PAYS DE LA LOIRE

Affirmation de nos identités naturelles, préservation de nos paysages comme de nos héritages, renforcement de l'équité territoriale, développement des nouvelles mobilités, soutien aux transitions énergétique et écologique, à l'innovation technologique et aux nouveaux leviers de croissance... Tels sont les défis auxquels les Pays de la Loire sont confrontés et que nous devons relever collectivement.

Ces défis, ce sont avant tout des opportunités formidables dont la Région s'est saisie afin de porter un développement ambitieux mais harmonieux pour tous ses territoires et tous les Ligériens.

Car nous avons la conviction que c'est en donnant le meilleur de nos identités et en prenant le meilleur de la modernité que les Pays de la Loire doivent construire leur avenir, avec toutes les forces vives de notre région.

Cette 7^e édition du Rapport développement durable traduit ainsi l'action et les initiatives réalistes, concrètes et innovantes menée par l'ensemble des services de la Région des Pays de la Loire, en étroite collaboration avec les forces vives de tout le territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christelle MORANÇAIS

Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

SOMMAIRE

La lutte contre le changement climatique en Pays de la Loire	6
La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources	10
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	16
L'épanouissement de tous les êtres humains	24
La transition vers une économie circulaire	36

INTRODUCTION

Le développement durable est « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** » : il vise à atteindre un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST RECHERCHÉ GRÂCE AUX CINQ ENGAGEMENTS SUIVANTS :

1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

4

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

5

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Région des Pays de la Loire souhaite présenter dans ce rapport une synthèse de son action en matière de développement durable, ainsi que la manière dont il irrigue les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire régional. Qu'il s'agisse de la promotion de l'apprentissage, de la mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale, de la feuille de route pour la transition énergétique, du développement économique ou des actions européennes, le développement durable est une préoccupation quotidienne dans l'action de la collectivité.



La lutte contre LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PAYS DE LA LOIRE

50 M€
POUR LUTTER CONTRE
LA SUBMERSION MARINE
DANS LES DÉPARTEMENTS
LITTORAUX

121 M€
POUR
LA FEUILLE DE ROUTE
SUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

19
STATIONS GNV*
D'ICI 2020
* Gaz naturel véhicule

25
PROJETS D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
SOUTENUS
D'ICI À 2021

© Région des Pays de la Loire - PB - Fourmy

La Région des Pays de la Loire se trouve en première ligne face aux enjeux du changement climatique. Les événements météorologiques extrêmes constituent la première menace climatique pour les Ligériens, comme la tempête Xynthia l'a douloureusement démontré en février 2010. Plus largement, des secteurs importants de l'économie régionale sont assujettis aux conditions de température, d'ensoleillement et de pluviométrie. Il s'agit bien sûr de l'agriculture mais aussi du tourisme, du maraîchage, de la pêche ou de la saliculture. En mars 2018, la Région a présenté l'ensemble de ses actions en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique dans le cadre de son rapport « Transition écologique, une ambition ligérienne ».

Alors que la température moyenne s'est élevée de 0,8 C° au XX^e siècle dans les Pays de la Loire, cette augmentation devrait s'accroître pour atteindre 1,8 C° de plus lors des années 2030. Comme le montre le rapport « Impact des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire » publié par le CESER en février 2016, la vulnérabilité de notre Région au changement climatique est réelle.

Face à ce constat préoccupant, le Conseil régional prépare activement la nécessaire adaptation des Pays de la Loire. Plusieurs leviers sectoriels doivent être actionnés pour favoriser une réponse globale et efficace, autour de sept grands objectifs de l'action régionale listés en mars 2018 :

- 1) Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises ;
- 2) Décarboner la production d'énergie et préserver la qualité de l'air ;
- 3) Accélérer la rénovation thermique du parc immobilier et engager une dynamique de construction durable ;
- 4) Encourager une économie circulaire ;
- 5) Faire des Pays de la Loire la 1^{re} région française dans le secteur de la mobilité durable ;
- 6) Reconquérir la qualité de l'eau et valoriser la Loire ;
- 7) Préserver et valoriser la biodiversité.

En 2018, la Région engagera une convention de partenariat financier avec l'ADEME autour des thématiques de la croissance verte (transition énergétique, économie circulaire, déchets, innovation, mobilité durable).

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES LIGÉRIENS

Il s'agit d'abord de lutter contre la submersion marine dans les départements littoraux. Depuis sa signature en mars 2012, la convention régionale de gestion durable du littoral a permis l'accompagnement de neuf Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) sur l'ensemble du littoral ligérien, dont sept en Vendée et deux en Loire-Atlantique. Le montant total des actions représente près de 50 millions d'euros, cofinancés par l'État au titre du fonds Barnier, par la Région et les deux Départements concernés.

Ce cadre partenarial a ainsi permis de mobiliser près de **27** millions d'euros de subventions :

- **3,2** millions d'euros au titre de la gestion durable du trait de côte ;
- **23,8** millions d'euros au titre du Plan de submersion rapide.

Forts de ce bilan positif, la Région et ses partenaires ont souhaité poursuivre leur action en faveur de la prise en compte des aléas littoraux sur la période 2017-2019. La Région poursuit donc son soutien aux collectivités dans la réalisation de travaux de lutte contre la submersion marine.

Il s'agit notamment des travaux sur les digues mais également des diagnostics territoriaux de réduction de la vulnérabilité face aux aléas. Ainsi, 8 millions d'euros de FEDER sont mobilisés pour réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines.

Par ailleurs, la Région se mobilise pour améliorer la qualité des ressources ligériennes en eau.

Avec seulement 11 % de ses cours d'eau en bon état écologique et 48 % de qualité moyenne, selon l'Agence de l'eau, la qualité des masses d'eau ligériennes est dégradée, alors même qu'elles sont cruciales. Il s'agit en premier lieu de répondre à des enjeux économiques : agriculture, tourisme, conchyliculture, industrie. De plus, l'eau est un facteur précieux de l'aménagement du territoire : accès à la ressource en qualité et quantité, qualité des milieux et des paysages...

Cet état des ressources en eau, évalué de façon globale à partir d'indicateurs biologiques (populations de poissons, présence d'espèces...) et de paramètres morphologiques comme le fonctionnement des zones humides et physico-chimiques (température, nutriments, polluants...), est principalement altéré en Pays de la Loire par des tensions dans les prélèvements, par l'aménagement des cours d'eau, ou par une qualité insuffisante sur certains paramètres. Ce chiffre de 11 % est éloigné de l'objectif fixé par l'Europe de 37 % des eaux en bon état à l'horizon 2021 pour les cours d'eau ligériens. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'à l'échelle nationale, 66 % des cours d'eau sont d'ores et déjà en bon état. Par ailleurs, le changement climatique aura des incidences sur les ressources en eau, en particulier sur leur quantité disponible. C'est un enjeu de plus en plus prégnant sur certains territoires pour l'exercice, voire le maintien, de certaines activités économiques comme l'agriculture ou le tourisme.

Aussi, la Région, outre l'accompagnement des Contrats régionaux de bassin versant, a décidé de concrétiser son ambition. Sur le plan stratégique, une collaboration plus étroite avec l'Agence de l'eau s'est mise en place via une convention signée le 21 juillet 2017, alors que l'Agence de l'eau élabore son 11^e programme pour un total estimé à plus de 2,7 milliards d'euros. C'est une première pour les Pays de la Loire. La convention vise ainsi à « *mutualiser les moyens, mobiliser nos forces et optimiser nos investissements* ».

Sur le plan opérationnel, l'élaboration d'un dossier LIFE intégré sur l'eau en 2018 a pour but de développer l'action vers les EPCI ainsi que les schémas d'aménagement de gestion des eaux déjà engagés avec les contrats régionaux de bassins versants (CRBV) auprès des acteurs de terrains. Ce projet devra contribuer à inverser la tendance récente de dégradation qualitative et favoriser une dynamique vertueuse.

Sur le lit mineur de la Loire, il s'agit désormais d'aboutir, après études, à une phase de travaux dans le cadre du Contrat Loire et ses annexes.

Enfin la Région, dans le cadre de sa politique de recherche appliquée agricole, a soutenu le projet LEG'EAU, porté par l'Association régionale d'expérimentation légumière des Pays de la Loire (ARELPAL) et six autres partenaires.

Ce projet vise à optimiser l'irrigation dans la filière maraîchère ligérienne, en particulier pour les cultures qui se développent sous grands abris plastiques.

Dans le cadre du contrat d'avenir négocié avec l'État, la Région demande la mise en place d'un effort exceptionnel de reconquête de la qualité de l'eau avec une qu'une enveloppe minimale de 50 millions d'euros de l'État sur 7 ans. Par ailleurs, il est demandé de maintenir la capacité de l'Agence de l'eau en Pays de la Loire au titre du 11^e programme pour le financement du petit et du grand cycles de l'eau, mais également d'augmenter ce soutien pour atteindre un niveau similaire à celui consacré jusqu'ici à la Bretagne (soit un rebasage de 30 millions d'euros par an des crédits de l'Agence de l'eau en Pays de la Loire). Ce renforcement pourra en particulier bénéficier aux contrats territoriaux, ainsi qu'aux aides MAEC.

METTRE EN ŒUVRE LA FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'adoption de la Feuille de route sur la transition énergétique en décembre 2016, à l'issue d'une importante concertation, est la principale contribution de la Région à la lutte contre le changement climatique. L'ambition est de tripler la production

d'énergie renouvelable d'ici 2021, afin qu'elle représente 21% de l'énergie consommée sur notre territoire d'ici 2050.

Cette feuille de route mobilisera 121 millions d'euros sur la période 2017-2020, en complément de 71 millions d'euros de fonds européens. L'importante mobilisation des partenaires et les engagements politiques permettent une mise en œuvre des mesures de la feuille de route à un rythme soutenu :

- **Le lancement d'une mission de préfiguration pour la création d'un fonds d'investissement dans les énergies renouvelables.** Cet outil financier permettra à la Région d'intervenir en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des projets de production d'énergies renouvelables en partenariat avec des investisseurs publics et privés. L'objectif est de soutenir la réalisation d'environ 25 projets d'énergies renouvelables d'ici à 2021;

- Le soutien aux projets de méthanisation ;

- **La poursuite de l'engagement de la Région pour la réhabilitation énergétique** des bâtiments publics et des logements des particuliers ;

- **La structuration de l'action régionale sur les carburants alternatifs :**
 - Mobilité électrique : la Région souhaite garantir un maillage équilibré et cohérent de bornes



Parc naturel régional de la Brière

de recharge de véhicules électriques, l'interopérabilité et la mise en place d'une tarification homogène. Un accompagnement financier a notamment été défini pour l'implantation de bornes rapides dans le cadre des travaux menés avec les syndicats départementaux d'énergie. Une première série de soutien a été apportée en 2017 pour l'installation de 37 bornes de recharge rapide.

- **Mobilité GNV (gaz naturel véhicule) :** la Région a élaboré une proposition de maillage régional de stations publiques d'avitaillement qui vise l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020. La Région a, par exemple, soutenu l'installation d'une station bioGNV à Mortagne-sur-Sèvre à travers le projet d'Agribiométhane. Au total, 3 projets de stations ont été soutenus en 2017 ;

- **L'accompagnement du développement de la filière hydrogène,** au travers de sa « trajectoire Hydrogène », travaillé conjointement avec la CCIR et pour laquelle deux projets ont été lauréats de l'appel à projets « territoires Hydrogène » publié par le gouvernement en 2016 ;

- **Le soutien aux démonstrateurs** tel que le projet *Power to Gas* sur le site de la Chantrerie à Nantes porté par l'AFUL Chantrerie. Le *Power to Gas* est un procédé permettant de convertir de l'électricité en méthane de synthèse. Dans ce projet, l'électricité est produite à partir d'installations solaires photovoltaïques et éoliennes.

La concrétisation des actions du projet SMILE, qui visent à déployer à grande échelle les systèmes énergétiques intelligents (ou Smart Grids), permettra des progrès considérables. Les objectifs principaux sont de mieux intégrer et stocker les énergies renouvelables, de maîtriser et d'agir au quotidien sur les consommations électriques, développer les mobilités durables et l'usage des véhicules verts, sécuriser les réseaux et l'approvisionnement en électricité.

En 2018, l'intervention de la Région sur les énergies renouvelables se traduira notamment par :

- La création du fonds d'investissement ENR et le financement des premiers projets ;

Car roulant au gaz naturel



- La poursuite des soutiens aux structures d'accompagnement aux énergies renouvelables ;
- La sélection des lauréats de l'appel à projets « développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation ».

ZOOM SUR LA RECONVERSION DE LA CENTRALE DE CORDEMAIS

Alors que l'État a annoncé l'arrêt des centrales thermiques au charbon à l'horizon 2022, la Région se mobilise avec ses partenaires pour permettre à la centrale de Cordemais d'évoluer vers une activité moins carbonée tout en continuant à garantir la sécurité d'approvisionnement électrique du grand ouest. Ainsi, la Région demande à ce que l'avenir de la centrale de Cordemais soit un des enjeux importants du futur contrat d'avenir négocié avec l'État. Elle soutient d'ores et déjà les études engagées par EDF dans le cadre du projet Ecocombust visant à utiliser la biomasse comme combustible. Leurs premiers résultats sont très encourageants, démontrant la faisabilité technique et la pertinence économique de ce nouveau modèle, notamment du fait de l'existence d'importants gisements de biomasse valorisables dans les Pays de la Loire et les régions environnantes.





LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES

ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

 4 PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET 20 RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES	 51 PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX ont bénéficié des MAEC en 2017	 100% DE PRODUITS FRANÇAIS, 50% DE PRODUITS RÉGIONAUX ET 20% DE PRODUITS BIO ou sous signe de qualité dans les lycées et CFA en 2018	 1 228 MARINS-PÊCHEURS EN PAYS DE LA LOIRE ET 358 NAVIRES
--	---	--	---

© Région des Pays de la Loire - M. Grass

Depuis 2014, les Régions sont les collectivités chefs de file pour la biodiversité, ce qui leur donne une responsabilité particulière ainsi qu'un rôle fédérateur. La protection de la biodiversité ligérienne sera bien sûr au cœur de la future stratégie régionale de la biodiversité votée en 2018. De plus, la Région protège les milieux et les ressources naturelles, par exemple à travers les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Celles-ci permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performances économique et environnementale ou dans le maintien de celles-ci lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Parallèlement à cet indispensable effort de protection, la Région des Pays de la Loire souhaite promouvoir les richesses naturelles dont elle dispose auprès du plus grand nombre, en particulier grâce aux vecteurs que représentent le « Manger local » et le développement de l'agriculture biologique.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DES TERRITOIRES

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), promulguée le 27 janvier 2014, a désigné la Région comme chef de file en matière de préservation de la biodiversité. Ses prérogatives ont été précisées par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La Région :

- devient **référente des collectivités** pour les questions de biodiversité ;
- doit élaborer une **stratégie régionale pour la biodiversité** ;
- peut être à l'initiative de la **création d'une Agence régionale de la biodiversité**.

Selon les experts régionaux de la biodiversité, faune et flore sont profondément fragilisées en Pays de la Loire. Ainsi, les espèces menacées représentent 35 % des oiseaux nicheurs, 38 % des reptiles, 24 % des plantes à fleur et fougères de la région. Les conséquences sur les milieux sont très fortes, notamment dans les zones sensibles comme les marais, le littoral ou la vallée de la Loire. De plus, les Pays de la Loire constituent la 4^e région de France la plus artificialisée avec un taux de 11,8% contre 9,3 au plan national. Ce phénomène, qui réduit la surface agricole et contraint les espaces naturels, a connu une progression de 1,5% entre 2006 et 2014.

Pour investir pleinement ces enjeux, la majorité régionale a affirmé son souhait de mettre en place une gouvernance résolument opérationnelle et orientée vers la définition d'un nouveau cadre d'intervention partagé : **la stratégie régionale pour la biodiversité des Pays de la Loire 2018-2023**.

Lac de Grandlieu



© Région Pays de la Loire / P.B. Fourmy

Par anticipation de ce futur cadre stratégique en cours d'adoption, la Région et ses partenaires poursuivent leurs efforts en faveur d'une gestion durable de l'espace intégrant la préservation de l'environnement et le soutien à l'activité économique locale. Les quatre Parcs naturels régionaux (PNR) et les vingt Réserves naturelles régionales (RNR) présents en région constituent des acteurs clés du développement durable des territoires. Ils seront mobilisés afin de servir de « laboratoires » de la politique régionale en faveur de la biodiversité. La Région souhaite également couvrir le territoire en Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Celles-ci compensent financièrement l'impact des engagements environnementaux, sur l'eau et la biodiversité, pris par les agriculteurs. 51 projets agroenvironnementaux ont bénéficié des MAEC en 2017.



© Région des Pays de la Loire / Yvonnaux perspective

Faune de la réserve naturelle régionale de la Pointe Saint-Gildas

Restaurant scolaire du lycée du Pays de Retz



FAVORISER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DE PROXIMITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Parce que l'agriculture joue un rôle essentiel pour l'économie et les territoires, ainsi que pour les Ligériens qu'elle nourrit, la Région s'est clairement engagée pour soutenir les agriculteurs et les productions locales. Des actions concrètes ont été mises en œuvre pour pallier la crise agricole, bien sûr, mais aussi pour construire avec les acteurs une stratégie partagée pour la compétitivité de l'agriculture et de l'alimentation en Pays de la Loire.

Dans ce cadre, un triple objectif de 100% de produits français, 50% de produits régionaux et 20% de produits bio, ou sous signe de qualité, servis dans la restauration collective des lycées et CFA a été inscrit dans la stratégie agro-alimentaire « De notre Terre à notre Table ». Il est effectif depuis 31 décembre 2017. En favorisant ainsi le bio, la Région contribue à la diminution des intrants chimiques dans l'agriculture.

En parallèle, et pour soutenir les équipes restauration des lycées, la Région a attribué le marché d'accompagnement de la démarche d'approvisionnement de proximité à la Chambre régionale d'agriculture. Celle-ci accompagne les équipes en lien étroit avec le conseiller restauration de chaque département. Cette action, d'une

durée de deux ans, se déploie sous forme individuelle ainsi qu'à travers des plans d'actions collectives auprès d'un maximum de lycées régionaux.

La Région a également lancé en décembre 2016 **une campagne de promotion grand public « Manger régional, c'est capital ! »** dont l'objectif est d'inciter les Ligériens à consommer régional. La campagne valorise cet acte responsable et solidaire, en faveur des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires ligériennes.

Un autre volet du plan « Manger local » concerne la création, en partenariat avec les services de l'État (DRAAF), d'un **observatoire régional de l'approvisionnement de proximité**. La Région s'est pleinement engagée pour en faire un véritable outil d'évaluation des pratiques et d'amplification de la dynamique du « Manger local » dans la restauration collective (scolaire, médico-sociale et commerciale).

Enfin, la Région soutient, dans la dynamique de déploiement de RÉSEAU local, le réseau d'animation territoriale de l'approvisionnement de la restauration scolaire à l'échelle des départements. RÉSEAU local a vocation à fédérer tous les acteurs (producteurs, transformateurs, opérateurs de restauration collective, structures de réseau...) autour de cette dynamique du « Manger local » et à introduire des produits locaux dans la restauration collective.

ZOOM SUR LES ACTIONS MENÉES DANS LES LYCÉES EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

La Région apporte un soutien aux établissements sous diverses formes :

- L'organisation de Forums régionaux des producteurs qui permettent la mise en relation des responsables de restauration et des gestionnaires de lycées avec des producteurs, fabricants et distributeurs de denrées alimentaires locales ;
- Des journées d'accompagnement collectif des lycées sur des thématiques qu'ils avaient identifiées eux-mêmes au lancement de la démarche, onze réunions départementales se sont tenues, combinant information (offre alimentaire ligérienne, gérer ses achats de viande, gaspillage alimentaire...) et visites de terrain (producteurs, distributeurs, crèche des Sables d'Olonne, cuisine du nouveau lycée de Carquefou...);
- Un accompagnement individuel renforcé auprès d'établissements choisis soit pour leur implication dans la démarche, soit *a contrario* parce qu'ils ont besoin d'un soutien particulier : diagnostic et définition d'une feuille de route ;
- Le financement d'équipements de restauration dédiés à la préparation et à la distribution des produits frais de proximité : salad'bars, desserts'bars, bars à légumes, matériels de légumerie. En 2017, 21 établissements ont bénéficié de ces équipements.

Par ailleurs, les lycées sont incités à :

- Identifier les sources du gaspillage alimentaire et les pertes qu'il génère, et cibler des actions concrètes concourant à le réduire ;
- Répondre à l'obligation de tri à la source des bio-déchets en trouvant la solution de traitement la plus adaptée ;
- Mobiliser des moyens diversifiés : sensibilisation des élèves avec des équipements et des outils pédagogiques, adaptation de la logistique en salle, contractualisation avec une filière de valorisation des déchets...

CONTINUER À SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre du Programme de développement rural régional (PDRR), la Région des Pays de la Loire a fléché la seconde plus grosse enveloppe au niveau national pour les mesures surfaciées en agriculture biologique (conversion et maintien), soit 81,6 millions d'euros (75% FEADER et 25% en contreparties de l'État).

Cependant, du fait d'une dynamique de conversion en agriculture biologique très supérieure aux prévisions initiales dans la région et de l'impossibilité de réguler les demandes en raison du cadre national de gestion imposée par l'État, les besoins totaux estimés sur ces mesures sur la période 2015-2020 sont supérieurs à 160 millions d'euros. Les 81,6 millions d'euros initiaux ne permettent donc de couvrir que les années 2015, 2016 et 2017 pour partie. L'impasse budgétaire constatée s'élève donc à 80 millions d'euros sur la période 2015-2020.

Dans un contexte incertain (évolution de la PAC, plan Ambition Bio 2022 annoncé, non révision du cadre national piloté par l'État), la Région des Pays de la Loire a souhaité prendre ses responsabilités pour donner un maximum de visibilité aux agriculteurs engagés dans ce type d'agriculture :

- tout d'abord, lors du comité régional de suivi du 25 avril dernier, elle a proposé de redéployer 20,5 millions d'euros de crédits FEADER vers l'agriculture biologique ;
- la Région a ensuite, à l'occasion de sa session des 21 et 22 juin 2017, voté une enveloppe complémentaire de 3,2 millions d'euros de crédits régionaux.

Ces premières décisions permettent d'assurer aux jeunes agriculteurs leur conversion en agriculture biologique jusqu'en 2020 et de préserver le dispositif de maintien en 2018. Elles ne permettent pas cependant de financer le dispositif de conversion, au-delà des jeunes agriculteurs, pour la période 2018-2020.

Ainsi, en juillet 2018, les membres du Parlement des territoires ont demandé à l'État, dans le cadre du contrat d'avenir, de débloquer une enveloppe pour prendre en charge la conversion en agriculture

biologique des agriculteurs des Pays de la Loire sur la période 2018-2020, en complément des crédits d'ores et déjà dégagés par le Conseil régional à l'occasion de sa session de juin 2018. Cette enveloppe est évaluée à ce jour à 2,5 millions d'euros de crédits État sur la période 2015-2017 et à 15 millions d'euros sur la période 2018-2020.

Toujours dans le cadre de sa politique territoriale, **la Région accompagne les projets alimentaires territoriaux (PAT)** qui sont mis en place dans le but de couvrir progressivement le territoire régional en partant des initiatives locales. Élaborés de manière concertée et à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé pour mettre en œuvre un plan d'actions permettant de développer l'approvisionnement local dans la restauration collective. Le Réseau rural régional s'est mobilisé sur cet enjeu en 2017 et des nouvelles actions sont menées en 2018, en lien avec la DRAAF et l'ADEME, pour favoriser l'émergence de nouveaux PAT en Pays de la Loire.



Producteur de légumes bio à Saint-Georges-sur-Layon

Bateau de pêche, au départ du port des Sables d'Olonne



PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET LES EMPLOIS QUI Y SONT LIÉS

Les trois piliers - environnemental, social et économique - du développement durable sont pris en compte par la pêche et l'aquaculture ligériennes.

Ainsi, pour la pêche, le renouvellement des actifs est un enjeu du fait du vieillissement des pêcheurs. Dans cette optique, la Région a financé deux projets :

- REGEMAP, afin d'établir un état des lieux détaillé de la population de marins-pêcheurs et des formations maritimes en Pays de la Loire, qui a permis d'estimer les besoins futurs en main d'œuvre ;

- PROLIREN, lancé en juillet 2017, dont l'objectif est d'analyser la situation de la flottille ligérienne au regard des questions de transmission des entreprises et de renouvellement des navires. Par ailleurs, la Région finance l'organisation d'évènements permettant de présenter les métiers de la pêche au grand public (soutien à l'opération « Route Pêche - Port Ouvert » et de la fête de la mer de Saint Gilles Croix de Vie à la Commission permanente de mai 2018) ainsi qu'un film promotionnel mettant en lumière les atouts du métier de pêcheur (5 000 euros d'aide au COREPEM voté en Commission permanente de mai 2018).

La Politique commune de la pêche (PCP) prévoit la mise en œuvre du « zéro rejet » en mer, qui implique depuis le 1^{er} janvier 2017 une obligation de débarquer l'ensemble des captures sans que celles-ci ne soient pour autant commercialisables. Si l'objectif de préservation des stocks halieutiques est louable, une telle mesure n'est pas applicable en l'état pour les navires de pêche comme pour les criées : la filière n'est pas encore structurée pour valoriser les prises accessoires, non commercialisables. Par ailleurs, l'interdiction des rejets suppose des infrastructures de transformation ou de stockage supplémentaires et la constitution d'une nouvelle filière de traitement, inexistantes aujourd'hui. C'est pourquoi la Région a plaidé vis-à-vis des instances européennes en faveur d'un moratoire, afin de repousser la mise en application intégrale du « zéro rejet ».

Un axe de recherche plus pertinent pour la filière consiste dans l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, ce qui contribue à atteindre le « rendement maximal durable » recherché. À cet effet, une démarche s'est engagée depuis plusieurs années afin de sélectionner les espèces d'intérêt en évitant les poissons sous taille ou sans valeur commerciale. Si des progrès ont été faits, des gains peuvent encore être générés. Ainsi, la Région a continué en 2017 à soutenir des projets de ce type, en particulier GRILLETINE dont le but est d'optimiser les grilles à langoustines.

Par ailleurs, divers projets liés à la durabilité de l'aquaculture voient le jour. On peut citer le projet

AQUAGRINERGIE, qui vise à étudier la faisabilité d'un modèle innovant de ferme aquacole associant recyclage de l'eau et utilisation de chaleurs produites par d'autres activités (comme l'industrie ou la méthanisation), financé en juillet 2017.

Le projet EDUAC vise, quant à lui, dans la lignée du projet OPRA 2, à développer l'aquaponie en région (association de la culture de plantes et de l'élevage de poissons en circuit fermé). L'objectif de ce second projet, financé en avril 2018, est d'optimiser le projet pilote développé à Guérande, dont la vocation est plutôt pédagogique et artisanale, pour permettre un dimensionnement à vocation commerciale et ainsi accompagner les porteurs de projets souhaitant mettre en place des petites unités de culture de plantes et d'élevage de poissons.

Enfin, avec le dispositif d'aide à la pisciculture extensive en étang, les professionnels s'engagent à respecter durant cinq ans un ensemble de bonnes pratiques, notamment vis-à-vis de la protection des écosystèmes : assec hivernal, entretien des étangs selon des méthodes préventives, apports calciques maîtrisés, interdiction d'emploi de produits phytosanitaires...



Clément Cabanetos, Carole Guilloneau et Adèle Laurent, lauréats du dispositif "Étoiles montantes"



SOUTENIR LES INNOVATIONS SCIENTIFIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Région apporte son soutien à des projets de Recherche dont les résultats sont susceptibles d'apporter une réelle contribution au développement durable. Ce soutien est mis en œuvre à travers plusieurs dispositifs :

Paris scientifiques dans le cadre de l'appel à projet RECHERCHE

- **CIPress** : sécurisation sous haute pression de l'iode et du chlore dans des matrices vitreuses : application au stockage des déchets radioactifs. L'objectif est d'immobiliser efficacement le chlore et l'iode dans des matrices stables dans le temps pour une meilleure protection de l'homme et de l'environnement.

- **MatHySE2** : nouveaux matériaux hybrides pour le stockage électrochimique de l'énergie. L'enjeu du projet est de produire de nouveaux matériaux d'électrodes positives pour batterie.

Étoiles montantes

- **CABANETOS - SAMOA** : *Simple and Accessible Multimers for Organic photovoltaic Applications (SAMOA)*. Il s'agit de synthétiser et caractériser de nouveaux matériaux « multimères » originaux, pour développer le photovoltaïque organique à bas coût.

- **GAUTIER** : découverte de pérovskites hybrides assistée par ordinateur. Développer des approches couplant screening expérimental et l'analyse de données afin de découvrir de nouvelles pérovskites hybrides, matériaux ayant des propriétés optiques intéressantes.

Autres dispositifs

- **LIDAR scannant** : acquisition d'un dispositif de mesure du vent atmosphérique avec des applications possibles dans le domaine maritime.

- **PIV 3D HF** : nouvelle acquisition vélocimétrie par images de particules 3D à haute fréquence, utiles pour le génie civil (techniques avancées de production).

- **Remplacement d'un extracteur liquide pressurisé automatisé.**

La cohésion sociale et la solidarité entre LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

506
COMMUNES AIDÉES
DEPUIS JUIN 2016
dans le cadre du Pacte
régional pour la ruralité

118,8 M€
PRÉVUS POUR
L'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES
COMMUNES

37
CONTRATS
TERRITOIRES RÉGION
adoptés mi-2018 pour
un montant total de 91,46 M€

**OFFRE TER
AUGMENTÉE DE
8,5%**
dans le cadre
de la nouvelle convention
Région-SNCF

14
MAISONS DE SANTÉ
FINANCÉES DEPUIS
JANVIER 2016

15
DÉVELOPPEURS
ÉCONOMIQUES
TERRITORIALISÉS



La Région des Pays de la Loire a la chance d'être dynamique sur les plans économique et démographique, ce qui lui donne d'importants atouts pour réussir à se développer dans l'avenir. Pour autant, permettre à ce développement ligérien d'être à la fois équitable, équilibré et durable est un véritable défi. La Région le prépare activement en agissant sur les principaux leviers qui permettent de l'optimiser : aménagement du territoire, lutte contre les fractures territoriales, développement des mobilités, accès à la santé et au logement. Pour atteindre ses objectifs, le Conseil régional souhaite renforcer la territorialisation de son action pour en maximiser l'impact en faveur de tous les Ligériens.

CONSTRUIRE UN FUTUR DURABLE DE FAÇON CONCERTÉE

Comme le prévoit l'article 10 de la loi NOTRe, la Région des Pays de la Loire doit se doter d'un nouveau schéma d'aménagement ambitieux : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Document stratégique et prospectif, ce schéma s'inscrit résolument dans une perspective de développement durable en fixant des objectifs de moyen et de long termes dans onze domaines répartis en trois grands ensembles :

- **Les transports**, avec l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, l'intermodalité et le développement de l'offre de transport ;
- **L'environnement**, à travers la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la réduction de la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité ainsi que la prévention et la gestion des déchets ;
- Enfin, **l'aménagement**, thématique centrale du SRADDET, avec l'identification d'un enjeu particulier relatif à l'équilibre et l'égalité des territoires autour du désenclavement rural, de l'habitat et de la gestion économe du foncier.

Qui plus est, ce schéma s'inscrit dans un objectif de renforcement de la lisibilité et de la cohérence de l'action régionale. Il intègre un certain nombre de stratégies sectorielles formalisées par :

- des schémas existants prenant en compte le développement durable (Schéma régional des infrastructures et des transports, Schéma régional climat air énergie, Schéma régional de cohérence écologique) ;
- des documents en cours d'élaboration comme le Plan régional de prévention et de gestion des déchets auquel le SRADDET se substituera à compter de sa mise en œuvre.

2017 a été l'année du lancement de l'élaboration du nouveau SRADDET. **Une concertation institutionnelle a été structurée** d'une part sur les territoires, avec la réunion de l'ensemble des acteurs institutionnels pour aborder en transversalité les champs du schéma, **et d'autre part avec une approche thématique** réunissant les acteurs experts des 11 domaines du schéma.

La concertation territoriale a débuté avec des rencontres territorialisées dans les cinq départements, soit dix réunions avec une fréquentation de près de 400 personnes au global. Elles ont été consacrées, au printemps 2017, à un décryptage du nouvel outil que représente le SRADDET puis, à l'automne 2017, au partage d'un premier diagnostic du territoire au regard des thématiques obligatoires et des grands objectifs du SRADDET.

Parallèlement, la concertation thématique a été organisée au travers de la constitution de 3 groupes de travail (égalité des territoires et désenclavement

rural ; habitat, foncier ; transport et infrastructures) et de la mobilisation d'instances spécialisées en particulier dans les domaines de l'environnement :

- Commission régionale énergie climat en particulier sur une évaluation du Schéma climat air énergie ;
- Commission consultative déchets pour le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- Comité régional biodiversité.

La concertation menée a abouti à **l'organisation, lors de la session de décembre 2017, d'un débat sur les objectifs du futur schéma, structurés sur 5 grands axes transversaux**, et à la préparation du lancement de **l'association de la population** au moyen de la mise en place d'un **site dédié ressource et de contribution en ligne**.

La décision gouvernementale d'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui a structuré la vision de l'aménagement au cours des dernières décennies, est venue percuter début 2018 la démarche d'élaboration du SRADDET Pays de la Loire. Elle bouleverse plusieurs projets majeurs d'infrastructures aéroportuaires, ferroviaires et routières des Pays de la Loire. Elle contraint la métropole nantaise, capitale régionale, à reconsidérer son projet global d'aménagement et les documents afférents de planification locale (Schéma de cohérence territoriale, Plan de déplacements urbains, Plan climat air énergie territorial...). Elle impose également de revisiter le projet de coopération entre les Pays de la Loire et la Bretagne dans la construction d'un grand ouest désenclavé et attractif au plan national et européen.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le Conseil régional des Pays de la Loire a sollicité et obtenu de l'État, après réunion extraordinaire de la Conférence territoriale de l'action publique en parlement des territoires le 12 février dernier, le report de l'adoption du SRADDET au 31 décembre 2020. Ce report permettra de prendre le temps nécessaire à la redéfinition partagée, avec l'ensemble des acteurs ligériens, d'un projet de territoire à même de créer les conditions d'un rebond collectif et ainsi de conforter la dynamique de développement de notre région.

Cette nouvelle démarche intitulée « Ma Région 2050 » vise à structurer un nouveau modèle de développement à long terme de notre territoire dans une vision prospective renforcée et un périmètre étendu, qui viendra alimenter pour ce qui le concerne le SRADDET.

LUTTER CONTRE LES FRACTURES TERRITORIALES

La renégociation du Contrat de plan État-Région autour des priorités régionales a permis d'obtenir près de 100 millions d'euros supplémentaires pour le territoire ligérien, avec une participation accrue de 62 millions d'euros pour l'État et de 37,1 millions d'euros pour la Région. Il s'agit de renforcer le volet mobilité multimodale, d'inscrire de nouvelles opérations au volet enseignement supérieur - recherche et de mener une politique volontariste en matière d'aménagement numérique.

L'État a ainsi augmenté de 15 % sa participation au CPER 2015 - 2020 et la Région de 9,4 %. Le montant financier total du CPER est donc passé à 907,2 millions d'euros (+12,2 %), avec un volume d'investissements généré qui passe de 1,17 milliard d'euros à près de 1,33 milliard d'euros. La renégociation du CPER permet ainsi le financement de projets structurants tout en veillant à un développement équilibré des territoires.

Très concrètement, le bilan 2017 du CPER témoigne de l'avancée de nombreux projets inscrits. Ainsi, 150 millions d'euros ont été

Inauguration du pôle d'échanges multimodal de Laval - 24 mai 2018



engagés par l'État et la Région sur notre territoire en 2017. Les exemples sont variés : travaux de modernisation et d'accessibilité du pôle d'échange multimodal de Saint-Nazaire, regroupement sur un seul site du pôle universitaire de Laval, lancement du déploiement du très haut débit par le syndicat mixte ouvert Mayenne Très haut débit, soutien des projets d'innovation de 74 PME...

Après une large phase de concertation auprès de nombreux élus, acteurs locaux et habitants des territoires ruraux des cinq départements, **l'Assemblée régionale a adopté, lors de la séance du Budget supplémentaire de juin 2016, son Pacte régional pour la ruralité.**

Ce Pacte pose les piliers du renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire à travers 8 enjeux et 37 mesures. Il constitue un engagement fort à lutter contre les fractures territoriales et à assurer un développement régional durable et harmonieux. Programme offensif en faveur du développement des territoires ruraux, le Pacte marque également l'engagement de la Région pour une meilleure prise en compte des enjeux de la ruralité et des territoires dans ses politiques publiques.

Dès sa première année de mise en œuvre, le bilan avait permis de constater un déploiement rapide des mesures avec des effets concrets. Ainsi, à la mi-2018, 100 % des mesures ont été lancées, représentant 230 millions d'euros de crédits votés et 34 mesures sont déjà opérationnelles.

Deux mesures à destination des communes de moins de 5 000 habitants permettent tout particulièrement de lutter contre les fractures territoriales : le Fonds régional de développement des communes et le fonds permettant d'accompagner les communes dans la rénovation de leurs écoles. Ainsi, depuis juin 2016, ce sont 506 communes qui ont été aidées pour leurs projets d'investissement, représentant un montant total de subventions de près de 17,3 millions d'euros. Ces aides ont permis d'aider des communes rurales à financer leur projet de dernier commerce ou encore de création de pôle enfance jeunesse. La Région prend également en compte les spécificités des territoires ruraux et la nécessité de leur désenclavement en matière de télécommunications. Elle a ainsi augmenté son effort pour l'aménagement numérique, à hauteur de 118,8 millions d'euros, afin de déployer le très haut débit et de résorber les zones blanches de téléphonie mobile. La Région a décidé dans ce cadre de mobiliser 20 millions d'euros de FEDER.

En 2018, la Région s'est engagée à soutenir la construction des onze



premiers pylônes de téléphonie mobile dans le département de la Mayenne pour un montant de financement régional de 255 357 €. De plus, depuis juin 2016, quatre subventions ont été attribuées pour les projets de fibre optique à l'abonné au profit des départements de la Loire-Atlantique (14,3 millions d'euros), du Maine-et-Loire (5,5 millions d'euros), de la Sarthe (16,2 millions d'euros) et de la Vendée (18,3 millions d'euros).

La nouvelle politique contractuelle adoptée au Budget primitif 2017 a été bâtie en concertation avec les élus pour accompagner les territoires dans leurs évolutions et mutations. Elle est fondée sur les principes d'équité, de proximité et de liberté : souplesse et confiance envers les territoires et leurs élus, et partenariat avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire, en particulier les Départements pour assurer une meilleure coordination des projets.

Dans un souci de proximité, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités. C'est désormais l'EPCL qui est l'échelon pilote des politiques territoriales de proximité pour répondre plus efficacement aux besoins de chaque territoire.

Dans un souci d'équité, la Région accompagne désormais chaque collectivité selon ses spécificités.

Pour ce faire, elle propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Pour les 68 contrats destinés aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, ou Contrats Territoires-Région 2020 (CTR), les critères, jusqu'alors fonctions du nombre d'habitants, prennent en compte également la densité et le potentiel des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région propose ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Enfin, la nouvelle contractualisation offre **une plus grande liberté locale.** Elle permet aux élus de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires.

Par ailleurs, chaque contrat comporte un volet transition énergétique intégré en tant que priorité stratégique régionale dans le cadre de la feuille de route régionale. Il doit mobiliser au moins 10 % de la dotation du contrat, traduisant ainsi cette importante priorité régionale, qui se trouve au cœur des enjeux de développement durable.

Depuis 2017, huit projets ont été financés dans les CTR au titre de

la feuille de route sur la transition énergétique soit une aide régionale totale de plus de 2,2 millions d'euros.

Un effort de 180 millions d'euros sera ainsi consacré à cette nouvelle politique contractuelle d'ici à 2020. Au 1^{er} semestre 2018, 13 Contrats Territoires - Région 2020 ont été adoptés pour un montant de plus de 29,2 millions d'euros, ce qui porte à 37 le nombre de CTR adoptés depuis 2017, pour un montant total de 91,46 millions d'euros.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires, une partie des subventions FEADER est attribuée à travers la démarche appelée « LEADER » (liaison entre actions de développement de l'économie rurale). L'objectif est de soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux et péri-urbains, réunis en groupes d'action locale (GAL). Ce sont 45 millions d'euros de FEADER qui sont mobilisés.

ASSURER LA MOBILITÉ DES LIGÉRIENS

La Région répond à l'enjeu des mobilités durables par une véritable politique de transports pour le maillage des territoires. L'une de ses priorités est de **définir et encourager les projets routiers structurants** relevant de l'intérêt régional pour faciliter les déplacements des habitants, leur donner de meilleures conditions de déplacement, tout particulièrement à ceux résidant en zone rurale. En effet, deux tiers des déplacements domicile-travail et 95 % du transport de marchandises s'effectuent par la route en Pays de la Loire. Cet effort participe ainsi au désenclavement des territoires et au renforcement de la cohésion sociale.

L'attractivité des territoires et la qualité des infrastructures sont en effet intimement liées : il faut disposer d'infrastructures de transport performantes pour faire venir des entreprises et assurer ainsi un développement économique équilibré sur les territoires. Cette volonté se traduit dans le Pacte régional pour la ruralité, au travers de plusieurs actions visant à contribuer au désenclavement des territoires ruraux. Il s'agit particulièrement de la mesure 7, relative au financement de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional. Le montant global du programme de subvention régionale est de plus de 116 millions

Saint-Léonard-des-Bois



Car de transport scolaire à Saumur

d'euros.
La Région a également tenu à renforcer sa politique TER. La mise en place du cadencement du réseau de transport régional au 2 juillet 2017 a été concomitante à un fort développement de l'offre TER. Celle-ci a en effet été augmentée de près de 8,5 % dans le cadre de la nouvelle convention avec SNCF. De plus, cette amélioration quantitative s'est accompagnée d'une amélioration qualitative de l'offre : le cadencement a permis d'accroître la lisibilité des horaires TER, d'optimiser les correspondances et d'organiser les trains selon les types de déplacements (intervilles, périurbain, maillage régional).

La prise de compétence par la Région en matière de transports interurbains et scolaires est intervenue au 1^{er} septembre 2017. Depuis cette date, la Région est l'autorité organisatrice de l'ensemble des mobilités non urbaines dans le domaine routier, ferroviaire et maritime (desserte de l'île d'Yeu). La Région travaillera dans les mois qui viennent à la réalisation d'une étude de mobilité sur les déplacements interurbains qui devra aboutir à des propositions concrètes pour favoriser la mobilité des Ligériens sur le territoire en donnant la place à tous les modes de transport. Plusieurs projets ont d'ores et déjà vu le jour en matière de soutien aux motorisations décarbonées :

- Des véhicules électriques sont testés pour le transport à la demande dans le Maine-et-Loire (véhicules 5 places) et en Mayenne (véhicules

9 places) ;

- Un car fonctionnant au bioGNV est expérimenté dans la Sarthe ;
- Le renouvellement à venir des marchés de transport intégrera de manière plus large des mesures environnementales sur les véhicules.

La Région soutient le développement du covoiturage en étant partenaire des projets menés en ce sens par SNCF et les autres collectivités territoriales. La Région souhaite s'engager en faveur des territoires ruraux pour plus de lisibilité dans les dispositifs permettant aujourd'hui de partager la voiture.

Dans le cadre du Plan de relance de l'apprentissage et conformément à sa compétence de développement social et d'insertion des jeunes, la Région a souhaité mieux accompagner les apprentis en favorisant notamment leur mobilité, facteur décisif pour accéder à l'apprentissage et y réussir ensuite. Le **Pass permis** vise ainsi à favoriser cette mobilité par une participation forfaitaire de 400 euros au financement du permis de conduire voiture. En contrepartie, les jeunes bénéficiaires s'engagent à promouvoir activement l'apprentissage et/ou à porter des actions au sein de leur établissement (prévention,

parrainage...). Pour l'année scolaire 2016-2017, cette mesure a bénéficié à 165 jeunes Ligériens.

ASSURER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Face à des besoins de santé croissants au sein de la population ligérienne liés à la fois à une forte natalité et au vieillissement marqué des Ligériens, l'enjeu principal est de favoriser le maintien et l'installation durable des professionnels de santé dans les territoires qui en manquent aujourd'hui ou qui en manqueront demain. Ainsi, en déclinaison du Pacte régional pour la ruralité, **le Plan d'accès à la santé partout et pour tous a été adopté au Budget primitif 2017.**

Il comporte quinze mesures pour renforcer l'offre de santé dans les territoires les plus menacés et aider les élus et les professionnels de santé à mieux préparer l'avenir. De nombreuses actions concrètes ont été engagées depuis



Maison de santé à Saint-Philbert-de-Bouaine

décembre 2016.

La Région a soutenu en juillet 2017 la création du service médical Henri-Dunant à Laval, une première en France qui mobilise conjointement douze médecins retraités et deux étudiants internes. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du nouveau Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé (mesure 1) afin soutenir, de façon renforcée et en amont, les dix territoires les plus menacés d'ici 2021 (mesure 8).

La Région a signé fin 2016 sa première convention annuelle avec l'association des pôles et maisons de santé des Pays de la Loire afin d'accompagner des projets de santé pluri-professionnels et de soutenir l'ingénierie des projets locaux de santé (mesure 2).

14 maisons de santé pluridisciplinaires ont été financées depuis le début du mandat, regroupant d'ores et déjà :

- 115 professionnels de santé au total ;
- 33 médecins généralistes, alors que l'objectif est d'arriver à 35 d'ici à 2021 (mesure 3).

Par ailleurs, la Région a soutenu en urgence les communes de Loireauxence (Loire-Atlantique) et Bois (Mayenne) afin d'y maintenir des médecins et permettre une relance des projets de santé de territoire. En effet, le soutien à l'engagement ponctuel de médecins volontaires, internes ou jeunes retraités, en faveur des territoires confrontés à des difficultés provisoires est possible dans le cadre du plan santé (mesure 5).

La Région a adopté en juin 2017 un Plan de prévention et d'éducation à la santé des jeunes qui, à travers six actions dédiées, vise à accompagner les lycéens et apprentis à faire de manière autonome les bons choix pour leur santé : prévention des comportements à risque, notamment les addictions, nouveau chèque numérique Pass santé (mesure 7).

Dans un cadre partenarial, la Région s'engage également pour sensibiliser des futurs professionnels de santé à l'installation dans les territoires en difficulté (mesure 11).

PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT GRÂCE À LA CAUTION RÉGIONALE

La caution régionale, dite Pass logement, a pour objectif de permettre à des jeunes de pouvoir bénéficier d'un garant, exigé par les propriétaires pour une location. Le Pass logement est ainsi octroyé lorsqu'aucune autre caution (VISALE, Locapass, CLE, FSL, caution familiale...) n'est mobilisable. Dans ce cas, la Région se porte garante pour un maximum d'impayés de 18 mois sur un bail d'une durée n'excédant pas 36 mois. Le dispositif, au plus près des bénéficiaires, permet :

- l'accueil des jeunes, l'examen de leur demande de caution, l'orientation prioritaire vers d'autres dispositifs ;
- la proposition d'octroi, le cas échéant, de la caution régionale ;
- des actions de médiations en cas d'impayés du locataire ;
- la mise en jeu de la caution en cas d'impayés.

Créée en 2009, la caution régionale a permis l'accueil de près de 18 000 jeunes et l'octroi de près de 3 500 cautions. Les bénéficiaires sont principalement des jeunes ayant un contrat de travail (CDD, CDI...), mais aussi des demandeurs d'emploi, des apprentis et des personnes en alternance. Le Pass logement permet un réel accompagnement des jeunes dans leur autonomie et constitue un véritable atout dans le début de leur parcours résidentiel. Ceci est d'autant plus vrai qu'il permet à un nombre non négligeable d'apprentis et de jeunes en formation professionnelle d'avoir accès à un logement souvent au plus près de leur entreprise, constituant ainsi un outil d'aide dans leur accès à l'apprentissage. Par ailleurs, un tiers des jeunes accueillis sont issus de territoires ruraux, notamment en Mayenne (53 %) et en Vendée (57 %). En fonction des années, ce sont entre 30 % et 50 % des jeunes bénéficiant de la caution qui sont issus de la ruralité. Le dispositif régional joue donc un rôle important sur ces territoires de la région.

Foyer de jeunes travailleurs de l'OPH Mayenne

RENFORCER LA PRÉSENCE ET L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LE TERRAIN

La Région des Pays de la Loire s'attache à mettre en œuvre une politique équilibrée favorisant les complémentarités. Elle doit conserver les qualités d'une structure légère et réactive tout en parvenant à projeter efficacement ses moyens sur les territoires au bénéfice de l'action publique. Des succès peuvent déjà être soulignés, comme le programme Géopal qui permet l'accès à un système d'information géographique pour de nombreux acteurs ligériens. La mise en place d'un archivage dématérialisé, commun à la Région des Pays de la Loire et aux cinq Départements, renforce l'expertise et la qualité des archives, tout en diminuant le coût total du projet d'environ 60 %.

Cette volonté se traduit par une réorientation de la présence territoriale de la Région, repensée pour plus d'efficacité. Les espaces régionaux ont été remplacés par des antennes de la collectivité. Celles-ci ont vocation à diffuser davantage l'action de la Région dans les territoires et dépasser un simple rôle de gestionnaire administratif. Chacun des coordonnateurs d'antenne doit devenir un interlocuteur privilégié pour les élus locaux. De plus, de nouveaux gestionnaires du programme européen Leader soutiendront, depuis les antennes, les groupes d'action locale, qui gèrent ce programme sur un territoire défini.

Cette présence territoriale repensée s'appuie davantage sur les Conseils départementaux, notamment en favorisant une implantation des antennes régionales au sein de locaux départementaux. Depuis le 20 mars 2017, les agents de l'antenne régionale du Maine-et-Loire ont ainsi pu rejoindre les services départementaux au sein



Séance d'installation de l'Assemblée régionale Mer et Littoral, 30 juin 2017

du centre d'activité Foch dès son ouverture en centre-ville d'Angers. Un processus analogue de co-localisation a été mis en place peu après avec le département de la Mayenne alors qu'un travail sur le sujet est engagé avec la Vendée. Ce rapprochement géographique doit favoriser les échanges et les mutualisations.

Le Conseil régional souhaite en effet développer sa relation avec les cinq Conseils départementaux des Pays de la Loire dans un cadre renouvelé. Il s'agit de

permettre l'émergence d'un nouveau modèle territorial dans lequel Région et Départements seraient complémentaires, et non pas opposés. Dans le cadre des nouveaux Contrats Territoires-Région 2020, une plateforme d'instruction dématérialisée commune à la Région et au Département de la Vendée est ainsi opérationnelle depuis le 1^{er} juin 2017. Par ailleurs, des pistes de mutualisation sont envisagées avec plusieurs Départements au niveau de la maintenance des collèges et des lycées, tant pour les bâtiments que les équipements informatiques. Avec l'affirmation de la compétence de développement économique de la Région par la loi NOTRe, les Pays de la Loire ont fait le choix de s'appuyer sur les réseaux de développeurs constitués autour des Départements. Désormais rattachés à l'Agence régionale, une quinzaine de développeurs économiques territorialisés couvrent l'ensemble du territoire ligérien, au plus près des besoins des entreprises.

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire souhaite affirmer

d'avantage son identité maritime et a adopté sa stratégie dédiée à la mer et au littoral

lors de la session du budget supplémentaire de juin 2018. Cette ambition maritime régionale propose un ensemble complet de mesures et d'initiatives autour de trois piliers :

- 1) sensibiliser - rayonner : la valorisation de notre identité maritime ;
- 2) développer - innover : les défis de la croissance bleue ;
- 3) protéger - sauvegarder : la préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral.

Pour préparer cette stratégie, l'Assemblée régionale mer et littoral des Pays de la Loire a été réunie à plusieurs reprises à l'hôtel de Région durant près d'un an, à la suite de son inauguration le 30 juin 2017. Cette instance nouvelle rassemble de très nombreux acteurs du monde maritime, dont les contributions ont été décisives pour structurer l'ambition de la Région en faveur de la mer et du littoral.

Par ailleurs, la Région s'engage à territorialiser ses offres de formation pour mieux répondre aux besoins des Ligériens. Elle a décidé, dans le cadre de son nouveau dispositif de formation professionnelle, de mettre l'accent sur les formations courtes d'adaptation à l'emploi permettant de déboucher directement sur un contrat. Afin de mobiliser les acteurs territoriaux pouvant promouvoir efficacement le dispositif, la Région s'appuie de manière innovante sur les dynamiques de collaboration des 17 territoires du Service public régional de l'orientation (SPRO). Cette animation renforcée mobilise les opérateurs sur les territoires

des services publics régionaux de l'orientation et de l'emploi, les acteurs économiques des territoires identifiés dans le réseau régional des développeurs (consulaires, chefs d'entreprise, clubs d'entreprises, etc.).

Dans le cadre de sa stratégie européenne adoptée en 2016, la Région souhaite mettre les ressources de l'Europe au service du développement durable des Pays de la Loire. Elle pourra ainsi être plus offensive sur la recherche d'opportunités pour les acteurs ligériens, plus engagée dans le travail d'influence auprès des institutions européennes, plus présente dans les réseaux publics et privés bruxellois et plus active dans le soutien concret aux porteurs de projets.

Le Bureau de Bruxelles représente un maillon essentiel de cette stratégie. Il doit à la fois fédérer différents réseaux d'acteurs thématiques et s'ouvrir plus largement aux territoires ligériens. Cela passe par l'implication en son sein de nouvelles parties prenantes comme les chambres consulaires ou des collectivités des Pays de la Loire.

Pour une action efficace et effective, la Région va se focaliser sur les dossiers à fort enjeu sur son territoire, par exemple pour les secteurs suivants :

- L'agriculture et l'agroalimentaire qui constituent un pilier du développement territorial. La Région investira donc les réseaux européens idoines. Elle s'engage dans l'Association des régions européennes des produits d'origine pour développer des projets sur les produits d'appellation et de qualité et soutenir le développement de la production biologique en région.
- Le secteur innovant des énergies marines renouvelables, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs environnementaux de

Parlement européen à Bruxelles



la Commission européenne. Sa promotion est assurée par les réseaux européens *Wind Europe* et *Ocean Energy Europe*. À la pointe de l'innovation dans ce domaine, la Région peut obtenir des financements européens en accompagnant la filière dans ses enjeux de recherche et développement, d'industrialisation, de développement et d'internationalisation. La Région a déposé le 5 avril 2016 avec huit autres partenaires européens une proposition pour une action « *ERA-NET Cofund* » pour le développement des énergies

océaniques dans le cadre du programme Horizon 2020. Lancé en mars 2017 l'appel à projets *Ocean Energy ERA-NET Cofund* a pour objectif de faire émerger et de soutenir des projets d'une durée de 12 à 36 mois, pour la démonstration et la validation de technologies d'énergies océaniques (énergies hydrolienne, houlomotrice, thermique maritime, marémotrice ou osmotique). Les bénéficiaires de l'aide sont les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le choix des entreprises retenues s'effectue en 2018.

Mise à l'eau de la première éolienne en mer en France, à Saint-Nazaire, 13 octobre 2017



ZOOM SUR LE PROJET INTERREG EUROPE REGIONS4FOOD

Regions4Food a pour objectif l'amélioration des instruments de politique régionale visant à maximiser le potentiel innovant des filières agricole et alimentaire grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

D'une durée de 5 ans à compter de son lancement intervenu le 1^{er} juin 2018, il regroupe sept partenaires européens, issus de sept États membres différents. L'Andalousie en est la région pilote. Sélectionné récemment par les autorités du programme Interreg Europe, le projet a vocation à faire l'objet d'un cofinancement européen à hauteur de 85 %.

D'un budget total de près de 1,6 million d'euros, dont 182 350 € pour la Région des Pays de la Loire, le projet *Regions4Food* sera concrétisé par l'animation de la plate forme européenne Agrifood « *Traçabilité et big data* ». D'une part, l'activité de cette plate forme consiste à créer et animer des écosystèmes régionaux par des outils partagés, des échanges et voyages d'études. L'objectif est

d'accélérer l'usage du numérique dans la filière alimentaire par l'émergence de projets mobilisant les fonds européens dans lesquels nos acteurs ligériens pourront s'investir. D'autre part, la plate forme vise à soumettre des propositions dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques (régionales, nationales et particulièrement européennes). Cet objectif est en cohérence avec la volonté de la Région de mieux travailler avec les instances européennes.

Les travaux de la plate forme « *Traçabilité et big data* » sont divisés en quatre thématiques :

- Empreinte écologique du cycle de vie des productions alimentaires ;
- Usage du numérique pour l'amélioration de la compétitivité ;
- Prise en compte du consommateur dans les processus de productions alimentaires ;
- *Open data*, interopérabilité, cybersécurité.

La Région des Pays de la Loire s'est positionnée en tant que leader de la thématique 2 (compétitivité) et est partenaire des autres thèmes.



L'ÉPANOUISSEMENT de tous les êtres humains

 106 NOUVELLES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE <small>à la rentrée 2018</small>	 30 000 PERSONNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE <small>dont près de 23 000 demandeurs d'emploi</small>	 ENVIRON 700 000 BÉNÉVOLES EN PAYS DE LA LOIRE	 9,24 % DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS AU CONSEIL RÉGIONAL
---	--	--	---

Les compétences régionales en matière de formation et d'emploi concourent fortement à l'épanouissement des Ligériens, en favorisant l'éducation, l'orientation, la formation initiale et continue, l'accès à l'emploi et la reconversion. Le volet social du développement durable, qui traverse toutes ces politiques, trouve ainsi pleinement à s'exprimer.

Depuis 2016, ces politiques ont fait l'objet d'un intérêt renouvelé et de fortes évolutions : Grenelle de l'apprentissage et Plan de relance pour revaloriser cette voie, nouveau Pacte éducatif régional pour les lycées, refonte de l'offre de formation professionnelle... L'objectif régional est simple : améliorer la qualité de la formation et l'accès à l'emploi dans la région pour qu'elle conserve son rang et soit durablement la région avec le taux de chômage le plus faible de France (7,3 % au 4^e trimestre 2017, Insee).

ASSURER UN ACCUEIL DE QUALITÉ POUR TOUS LES LYCÉENS LIGÉRIENS

La Région des Pays de la Loire connaît une forte progression démographique, en particulier de sa population lycéenne.

La Région des Pays de la Loire, en sa qualité de gestionnaire et maître d'ouvrage d'un parc immobilier de près de 2 millions de m², principalement au travers de sa compétence en matière de bâtiments d'éducation (115 lycées publics à ce jour), met en œuvre un plan d'investissement majeur. L'enjeu est de faire face au dynamisme démographique de son territoire et d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et de cadre de vie scolaire aux Ligériens. En effet, la prévision du nombre de lycéens

réalisée par l'INSEE en 2013 a été dépassée dès 2016, avec 11 000 lycéens supplémentaires entre 2016 et 2024, soit plus du double de ce qui était attendu. Ce dynamisme démographique s'est traduit très concrètement par la mobilisation forte de la Région avec l'adoption d'une stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) sur la période 2018-2024, à hauteur de 780 millions d'euros de dépenses prévues à ce stade.

En Pays de la Loire, la livraison d'un lycée public neuf par an en moyenne rythme une activité immobilière intense sur cette compétence.

La nouvelle Stratégie d'investissement dans les lycées (2018 - 2024)

La nouvelle Stratégie régionale d'investissement dans les lycées (SIL) pour la période 2018- 2024 a été adoptée lors du Budget primitif 2018, en décembre dernier. Elle porte l'ambition de créer les meilleures conditions de réussite possibles pour tous les jeunes en Pays de la Loire, pour que la qualité des bâtiments et des lieux de vie garantissent des conditions d'accueil optimisées, au service de tous les parcours de formation sur l'ensemble du territoire. La Région est face à un défi démographique majeur, avec des zones en forte tension en Loire-Atlantique et en Vendée principalement. Dans ce contexte,

Lycée professionnel Pablo Neruda à Bouguenais



Projet de lycée à Saint Gilles Croix de Vie

elle a pris le temps de lancer deux études pour objectiver les flux démographiques et la capacité réelle d'accueil des établissements, outils de pilotage qui n'existaient pas auparavant. La SIL a été construite selon quatre exigences :

- sérieux dans la méthode de travail ;
- pragmatisme et sobriété dans les réponses apportées ;
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique ;
- responsabilité dans la trajectoire financière de la collectivité.

1) Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique sur tout le territoire ligérien (40% de l'effort régional)

En 2018, cette priorité se traduit en particulier par la poursuite de la construction des nouveaux lycées de Nort-sur-Erdre, Saint Gilles Croix de Vie, Aizenay et Pontchâteau, par le lancement d'une étude de besoin dans le secteur Sud-Loire, ainsi que l'extension ou la restructuration d'un certain nombre d'établissements (ex : lycée Aristide Briand à Saint Nazaire, lycée de la mode à Cholet...).



© Région Pays de la Loire / A. Monié - Les beaux matins

Agent de restauration scolaire, au lycée du Pays de Retz

Ainsi, en juin 2018, compte tenu de l'importance des besoins dans cette partie du territoire, la Région a annoncé la construction de deux nouveaux lycées Sud-Loire à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et à Vertou. Leurs mises en service sont prévues respectivement en 2025 et 2027. À la construction de ces deux lycées polyvalents, s'ajoutent les extensions de deux établissements existants : Alcide-d'Orbigny à Bouaye (44) et le lycée du Pays de Retz à Pornic (44), à l'horizon 2023. La Région des Pays de la Loire finance l'intégralité de ce projet d'envergure, visant à apporter un « bouquet de solutions » pour répondre à la croissance démographique du Sud-Loire, avec un budget total estimé à 120 millions d'euros.

2) Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, accessibles et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique (également 40% de l'effort régional)

Cette priorité bénéficiera à tous les territoires, y compris ceux sans tension démographique. La Région investira pour que les conditions d'accueil dans l'ensemble des établissements restent à un haut niveau de qualité. Cette priorité mobilisera notamment le Fonds annuel d'intervention et un nouveau Plan d'entretien maintenance 2018-2024 sera lancé.

La Région entend par ailleurs conduire une démarche d'excellence environnementale dans ses constructions neuves et dans ses opérations sur les bâtiments existants. 15% de l'effort régional de la SIL sera consacré à des opérations de performance énergétique sur les bâtiments, visant des résultats allant au-delà de la réglementation.

3) Améliorer l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées, en cohérence avec la feuille de route managériale dans les EPLE (10% de l'effort régional)

Un travail particulier sera notamment engagé sur le champ de la restauration, des locaux de travail, des vestiaires, des ateliers et lieux de vie.

4) Rester agile et soutenir les formes d'innovations éducatives (10% de l'effort régional)

La Région souhaite être en capacité de répondre à des évolutions potentielles du cadre pédagogique national, mais aussi de soutenir des projets territoriaux innovants, dont pourront faire partie les « établissements tricolores - les couleurs de la réussite ».

Parallèlement à la mise en place de la SIL, la Région s'appuie sur des démarches favorables au développement durable déjà engagées dans le cadre de la construction des lycées.

Vers le « Lycée du Futur », exemplaire par sa sobriété

Compte tenu de l'évolution des usages et des besoins, notamment avec la révolution numérique, la Région, dans une démarche concertée et participative, s'est doté en 2011 d'un référentiel inscrivant les enjeux de conception du « lycée de demain » afin que ce dernier soit :

- Un établissement d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- Un espace de culture et de développement économique d'un territoire, ouvert sur le monde ;
- Un lieu exemplaire du développement durable et de haute qualité environnementale.

L'ouverture sur le territoire, au-delà de l'offre de formation, se traduit concrètement dans les programmes fonctionnels des lycées par les mutualisations d'équipements (salle polyvalente, salle à manger de la restauration scolaire, résidences d'hébergement utilisées en période estivale). Inversement, les équipements sportifs municipaux sont mis à disposition des lycées.

L'écosystème autour d'un lycée est donc large et l'approche de la Région s'articule dans un objectif de sobriété (éviter l'étalement urbain, maximiser la performance des investissements opérés).

Le référentiel de sobriété technique, architecturale et économique, dont la rédaction vient de s'achever, inscrit, dans un contexte où se mêlent un fort dynamisme démographique et des contraintes budgétaires pérennes et prégnantes, des prescriptions techniques simples, économiques et innovantes. Ces actions s'appliquent

aussi bien sur les opérations de construction que de rénovation ou d'entretien. Ainsi la cohérence liée à la vie globale de l'équipement est prise en compte en croisant les conditions de travail des occupants, la vie de la communauté éducative et les problématiques purement immobilières.

La valorisation de l'économie circulaire

La Région des Pays de la Loire, dans la continuité de sa feuille de route sur la transition énergétique adoptée fin 2016, qui a traité de la partie énergétique de sa politique de croissance verte, a désormais l'ambition d'investir aussi pleinement le champ relatif aux ressources et aux déchets, en adoptant un Plan d'actions régional économie circulaire. La Région a vocation à anticiper les mutations en cours, à préparer et accompagner les acteurs qui s'orientent vers de nouveaux modèles économiques. L'économie circulaire est un axe de compétitivité qui doit permettre aux entreprises de faire des économies de matières premières et de réduire les coûts de gestion des déchets. Elle est également une opportunité de développement de nouvelles activités : développement de filières de recyclage, d'activités de réemploi et de réparation, d'écoconception de produits...

La filière construction comporte le flux le plus important de consommation de matériaux, ce qui nécessite d'agir sur la durabilité de la ressource. Le plan régional prévoit d'accompagner cette filière dans la construction d'ouvrages éco conçus, de promouvoir l'utilisation de déchets du

BTP recyclés ou issus du réemploi. La Région a engagé cette démarche sur ses opérations de construction, notamment en inscrivant dans les objectifs programmatiques la labellisation « Bâtiment biosourcé » sur la construction des lycées de Nort-sur-Erdre, de Saint Gilles Croix de Vie et du nouveau CREPS.

Pour parvenir à atteindre ses objectifs, la Région utilise les leviers suivants :

- Mise en place d'une démarche de certification HQE® (Haute Qualité Environnementale) pour ses opérations immobilière structurantes (constructions de lycées neufs). Parmi les 14 cibles du profil environnemental des opérations, elle vise systématiquement le niveau « très performant » pour le critère « chantier à faibles nuisances ». Les exigences de la Région portent notamment sur la réduction et la valorisation des déchets produits lors de la construction. La charte de « chantier vert » qui décrit les prescriptions à suivre par les entreprises en matière de gestion des déchets est également adossée aux marchés de travaux. Par exemple, pour le lycée de Nort-sur-Erdre, 70% des déchets produits doivent être valorisés dans un périmètre de 30 km.
- Utilisation de matériaux biosourcés dans la construction des cinq lycées dont les livraisons sont échelonnées de 2020 à 2025, avec l'objectif d'obtention du label « bâtiment biosourcé ». Il s'agira par exemple du bois et de ses dérivés, du chanvre, de la paille, de la plume ou de la laine de mouton. Cette démarche est associée à l'analyse du cycle de vie du bâtiment au travers du label BBC 2017, objectif qui va au-delà

Panneaux photovoltaïques sur le toit du lycée de Carquefou



© Région Pays de la Loire - M. Grosjean



**Projet de lycée
à Nort-sur-Erdre**

ZOOM SUR QUELQUES PROJETS MAJEURS ENGAGÉS PAR LA RÉGION

Lycée de Nort-sur-Erdre : investissement régional de 37 millions d'euros

La Région des Pays de la Loire a engagé la construction d'un lycée polyvalent et de six logements de fonction à Nort-sur-Erdre. Cet établissement d'enseignement général, technologique et professionnel dispensera des formations d'Aide à la personne et de Services aux entreprises. L'établissement scolaire accueillera 1 000 élèves à sa livraison à la rentrée 2020 et sera extensible à 1 200 élèves, avec la possibilité de construire ultérieurement un internat de 60 lits. Il développera environ 12 500 m² de surface bâtie sur une emprise foncière de 2,55 hectares. Il sera composé, outre les zones fonctionnelles habituelles telles que les locaux d'enseignement, la vie scolaire, le CDI, d'un pôle santé social, d'espaces de rencontre des enseignants et de l'administration, d'une salle polyvalente et d'un service restauration pouvant fournir jusqu'à 1 200 repas par jour (élèves et commensaux).

La Région a engagé ce projet dans une démarche environnementale qui a pour objectif la certification HQE de marque NF « Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE[®] », la labellisation « E+C- Effinergie BBC 2017 » et « Bâtiment biosourcé » de niveau 2.

Lycée de Saint Gilles Croix de Vie : investissement régional de 45,4 millions d'euros

Cette opération a pour objet la construction d'un lycée public polyvalent de 31 divisions, d'une capacité globale de 895 élèves et apprenants, et huit logements de fonction. Une réserve d'extension de 210 places en enseignement général et technologique (2 divisions supplémentaires par niveau) devra être ménagée, ainsi que la possibilité d'agrandir la structure d'hébergement, dont la capacité d'accueil actuelle est de 80 lits et passerait à 120 lits.

Un amphithéâtre de 200 places est prévu. La communauté de communes de Saint Gilles prévoit la mise en place d'équipements sportifs à proximité de l'établissement consistant en un gymnase, une salle d'activités physiques et un anneau d'athlétisme avec, en son centre, un terrain en synthétique. Une plateforme pour bus est envisagée pour le dépôt, le ramassage scolaire et la réorientation des lycéens et collégiens vers d'autres établissements.

La Région a engagé ce projet dans une démarche environnementale qui a pour objectif la certification HQE de marque NF « Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE[®] », la labellisation « E+C- Effinergie BBC 2017 » et « Bâtiment biosourcé » de niveau 1.

de la réglementation en vigueur (RT 2012). Ainsi, sur le lycée de Nort-sur-Erdre, la Région a recours à des bois indigènes issus de forêts gérées durablement (label PEFC ou FSC), à un isolant biosourcé sur les murs à ossature bois, à des isolants géosourcés issus du recyclage du verre, à de la peinture minérale à base d'huile de lin.

- Mise en place d'une démarche d'analyse du cycle de vie des bâtiments (de la phase conception à la réception des ouvrages). En 2017, l'appel à projets de l'ADEME E+C-, qui promeut des objectifs de réduction de l'empreinte carbone (recours à des ressources recyclables et produites localement), a ainsi retenu deux projets de construction de lycées en Pays de la Loire (Carquefou et Nort-sur-Erdre).
- Construction d'une base référentielle sur les matériaux biosourcés dans le bâtiment avec les réseaux d'entreprises (Atlanbois, Cavac biomatériaux, Echobat...). La Région participe aussi à un réseau d'ambassadeurs en matériaux biosourcés initié par la DREAL en 2016, dont l'objectif est d'impulser une dynamique régionale sur le développement de l'emploi de matériaux biosourcés et de favoriser le lien entre maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants et entreprises.

Soutien aux établissements privés

La Région développe des actions avec les établissements privés dans les conventions cadres 2018-2022 signées avec les trois têtes de réseau (URADEL, AREPLAE, FR MFR).

Les subventions sont destinées à financer notamment des opérations immobilières s'inscrivant dans les priorités régionales relatives à la sobriété architecturale et à la performance énergétique. Les têtes de réseau s'engagent à promouvoir auprès des établissements de leur réseau le document de référence de la Région en matière de développement durable : la feuille de route régionale sur la transition énergétique.

Dans ce cadre, chaque réseau s'engage à ce que 15 % de l'effort total d'investissement en faveur des établissements privés relevant de sa responsabilité soit consacré à des travaux et des mesures d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments :

- Opérations de performance énergétique sur les installations

thermiques et de ventilation, mais également électriques ;

- Opérations d'amélioration de la performance des équipements/systèmes hors bâti ;
- Opérations de rénovation énergétique sur le bâti.

Les têtes de réseau peuvent également adapter et diffuser le référentiel régional de sobriété architecturale, technique et économique pour la construction, la restructuration et la rénovation, pour des bâtiments confortables et simples à habiter, économes et faciles à exploiter.

Enfin, les têtes de réseau s'engagent à promouvoir des expérimentations innovantes pour les nouveaux établissements : recherche de label E+/C- (énergie positive et réduction carbone) ; engagement dans l'Appel à projet national RT 2020...

OFFRIR UN CADRE ET DES CONTENUS ÉDUCATIFS DE QUALITÉ AUX JEUNES LIGÉRIENS

Une politique d'équipement responsable et ambitieuse

En matière d'équipements des lycées, la Région intègre dans ses marchés **des clauses de développement durable** (engagement dans la démarche « objectifs CO₂ », emballages 100 % recyclés, etc.). Elle entend aussi valoriser une politique de réemploi, de mutualisation, de recyclage des déchets électriques et électroniques en fin de vie. Le remplacement de véhicules nécessaires au fonctionnement des lycées s'oriente vers l'achat de véhicules électriques

Ainsi, la Région s'est fixée comme objectif de mettre en place une gestion durable et responsable des équipements dont elle est propriétaire et qu'elle met à disposition des EPLE, en suivant un processus dit des « 3R » des modes de traitement des mobiliers et équipements obsolètes :

- Réemployer (transferts entre établissements) ;
- Vendre aux enchères ;
- Mettre à la réforme de manière responsable (filiales de « responsabilité élargie des producteurs » (REP).

Cette nouvelle orientation s'inscrit elle aussi dans le plan d'actions régional « économie circulaire »

2018-2025 qui sera présenté à l'automne 2018. Les modalités de mise en œuvre des « 3R » se construisent de manière concertée avec les lycées.

De plus, le recyclage annuel des matériels informatiques obsolètes déployés dans les lycées publics (par exemple, la Région renouvelle environ 5 000 ordinateurs par an dans les EPLE) est confié dans le cadre d'un marché public à l'entreprise adaptée Arceaux Anjou qui emploie plus de 80 % de personnes handicapées. Les matériels hors service sont démontés pour être recyclés dans le respect des normes européennes en matière de traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et parfois reconditionnés pour être revendus.

Les actions éducatives : sensibiliser à la transition écologique et énergétique.

Le Pacte éducatif régional, voté le 17 mars 2017, fixe l'ambition éducative de la Région. Il s'appuie en particulier sur un appel à projets régional qui s'adresse à tous les lycées publics et privés, aux CFA et MFR, leur proposant un cadre pour mener des projets éducatifs qui bénéficient d'un soutien régional. Sur l'année 2017-2018, 39 000 jeunes environ se sont impliqués dans ces projets.



Cet appel à projets invite les établissements volontaires à s'engager dans des projets collectifs permettant de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique et énergétique : maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, économie circulaire, circuits courts... Les équipes éducatives peuvent aborder ces thématiques au travers de projets concrets, menés dans les établissements ou sur le territoire local, en lien avec des partenaires mobilisés par la Région (association GRAINE notamment). Sur l'année 2017/2018, ce sont 25 projets de sensibilisation



© Région Pays de la Loire / J. Herman - Les beaux matins

Formation des apprentis au CIFAM de Sainte-Luce-sur-Loire

à la transition écologique et énergétique, menés par 25 établissements et mobilisant 1 281 jeunes qui auront bénéficié d'un soutien de la Région.

La Région s'associe au Rectorat cette année encore, pour saluer les démarches de développement durable des établissements bénéficiant de la labellisation E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable). Cette année, elle a remis, aux côtés du Rectorat, les labels aux établissements engagés, le 7 juin 2018.

ORIENTER VERS L'EMPLOI

Le combat pour l'emploi, et en particulier pour l'emploi des jeunes, constitue une priorité centrale du Conseil régional. En effet, les jeunes Ligériens de moins de 25 ans touchés par le chômage sont aujourd'hui 16 % de plus qu'en 2010, tandis que le nombre d'apprentis a baissé de 8 %, soit 2 400 apprentis de moins entre 2010 et 2015. Pour relever ce défi, le Conseil régional a la conviction que la voie de l'alternance, et en particulier de l'apprentissage, constitue un outil d'insertion professionnelle exceptionnel, tout spécialement pour les jeunes les moins qualifiés

En effet, 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les six mois qui suivent la fin de leur formation. Pourtant, l'apprentissage souffre encore d'un déficit d'image malgré l'amélioration de la conjoncture économique. **C'est pourquoi la nouvelle majorité, qui a souhaité faire de l'apprentissage une grande cause régionale dès le début de la mandature, a exprimé son inquiétude face au projet de réforme nationale. En effet, celui-ci est susceptible de remettre en cause les progrès constatés au niveau régional depuis 2016.**

Dès les premiers mois du mandat, un Grenelle régional de l'apprentissage a réuni près de 1 000 personnes et a abouti à l'élaboration du Plan de relance de l'apprentissage qui s'articule autour de sept priorités et trente mesures. Avec une hausse de 4,5 % des effectifs à la rentrée 2016, le Plan de relance de l'apprentissage



a montré ses premiers résultats. À la rentrée 2017, cette tendance positive s'est confirmée avec une hausse de 6,8% des effectifs, soit un nombre total d'apprentis de 30 246 au niveau régional. Cette évolution, de plus de 11% en deux ans des effectifs apprentis de notre région, est très supérieure à la moyenne nationale qui se situe à 1,9% en 2016 et 2,3% en 2017, soit 4,2%. À ce jour, 95 % de ses mesures ont été initiées et sont actuellement en cours de réalisation ; elles seront toutes déployées d'ici fin 2018.

Par ailleurs, 98 nouvelles formations par apprentissage ont été proposées à la rentrée 2016, puis 90 à la rentrée 2017. À la rentrée 2018, leur nombre sera particulièrement important avec 106 formations nouvelles afin de renouveler l'offre proposée et accompagner la dynamique de reprise des recrutements.

Sur le champ de l'orientation en particulier, l'ApprentiBus sillonne depuis le début de l'année 2018 les routes ligériennes pour aller à la rencontre des collégiens dans les cinq départements. Près de 5 000 personnes ont déjà pu bénéficier de ces outils. Il s'agit de les sensibiliser à la diversité des métiers et des formations, et en particulier à la voie de l'apprentissage. Le réseau des Ambassadeurs de l'apprentissage compte plus de 70 membres et se déploie sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser les jeunes et leurs familles à l'apprentissage, en utilisant l'exemple concret et le retour d'expériences. Enfin, le portail de l'apprentissage, outil de services inédit à destination des jeunes, des entreprises et des CFA, compte

L'apprentibus sur les routes des Pays de la Loire



© Région Pays de la Loire - M. Grise



aujourd'hui plus de 2 000 offres de contrats d'apprentissage. Par ailleurs, les CFA qui dispensent les formations sont aujourd'hui accompagnées par la Région en termes d'investissement et d'équipement de façon à ce que les questions de développement durable soient au cœur de la formation des jeunes qu'ils accueillent.

Parallèlement, dans le cadre de ses nouvelles missions issues de la loi de 2014, la Région s'attache, à travers un **Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs**, à mobiliser tous les leviers de la politique régionale jeunesse pouvant permettre d'aider des jeunes sans qualification à trouver leur place. Ce volontarisme s'illustre notamment avec le développement d'une offre alternative, en partenariat avec la Fédération nationale des écoles de production, qui labellise ces structures de formation sous statut d'établissement d'enseignement privé indépendant. L'objectif régional visé est de prendre en charge jusqu'à 300 jeunes dans ces formations certifiantes, répartis sur chacun des cinq départements. À la rentrée 2017, une cinquième école a été ouverte à l'ICAM La Roche-sur-Yon permettant d'accueillir, au niveau régional, entre 70 et 80 jeunes dans ces écoles-entreprises.

De son côté, le programme régional de formation professionnelle « Région Formation » vise à renforcer l'insertion durable dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours des stagiaires et par une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires. **Il concerne 30 000 apprenants, dont près de 23 000 demandeurs d'emploi.** Région Formation s'organise, depuis 2017, autour de trois offres complémentaires, structurées selon le degré d'autonomie et des aptitudes professionnelles des bénéficiaires :

- **RÉGION FORMATION - PRÉPA :** insertion et remobilisation de publics très éloignés de l'emploi avec les dispositifs **Rebond** (jeunes décrocheurs), **Avenir** (découverte des métiers et construction d'un projet professionnel), **Clés** (remise à niveau pour les fondamentaux).

- **RÉGION FORMATION - VISA :** formations à un métier spécifique avec certification professionnelle (diplôme, certificat ou titre) dans le cadre des dispositifs **Métiers** (formation collective pour les métiers en tension) et **Métiers +** (financements individuels pour des métiers en tension, rares ou de niche).

Séance de formation professionnelle adulte



• **RÉGION FORMATION – ACCÈS :** formations pour l'emploi direct en entreprise avec les programmes **Emploi** (formations courtes d'adaptation), **Entrepreneur** (création et reprise d'entreprise) et **Évolution** (salariés en évolution professionnelle de premier niveau). L'objectif du programme de formation **ACCÈS Emploi** est de favoriser la rencontre de l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences.

En 2018, la Région a augmenté de 30% le nombre d'entrées en formation, à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, en mobilisant les crédits du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Dans l'attente d'une contractualisation pour la période 2019-2022, l'année 2018 permettra la mise en œuvre d'un contrat d'amorçage d'un montant de 30,77 millions d'euros. Sur la base d'une participation financière moyenne de 4 500 € par entrée en formation, ce sont ainsi 6 837 demandeurs d'emploi supplémentaires, de faible niveau de qualification (inférieur ou égal au niveau V, ou au IV non validé), qui pourront bénéficier d'une entrée en formation dans le courant de l'année 2018, en complément aux 23 338 places déjà prévues.

Les marchés d'achats de formation professionnelle intègrent par ailleurs le développement durable. La prise en compte de l'évolution des métiers au regard du développement durable est en effet inscrite dans leurs cahiers des charges. L'enjeu est de respecter les référentiels tout en sachant aller au-delà, afin d'optimiser l'insertion professionnelle des stagiaires ainsi que l'éducation et la sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté.

Aujourd'hui, en matière d'orientation, l'État et les Régions assurent une responsabilité partagée :

- l'État met en œuvre la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur ;
- La Région coordonne les actions des autres organismes participant au Service public régional de l'orientation (SPRO) et à la mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP), assure un rôle d'information et coordonne un réseau des centres de conseil sur la Validation des acquis de l'expérience (VAE).
- La Région suit actuellement avec attention les évolutions législatives prévues autour de l'enjeu de l'orientation et en tirera le cas échéant les conséquences pour ses actions et son organisation.

Un plan d'actions territorial Emploi – formation - orientation va se déployer dans chacun des 18 territoires de solutions de la région. Cette mesure du plan de bataille pour l'emploi, qui vise à regrouper de manière cohérente tous les acteurs de l'emploi au niveau local, va permettre d'agir de manière coordonnée pour lever les freins au recrutement, apporter une offre de solutions individualisée aux besoins en compétences exprimés par les entreprises ; partager la carte des formations sur le territoire afin d'ajuster et coordonner les réponses de formation aux besoins en compétences, mobiliser les dispositifs et acteurs de l'accompagnement vers l'emploi des publics ; renforcer la connaissance des métiers qui recrutent par les acteurs de l'orientation, veiller à l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus fragiles. Ces territoires sont aussi des relais de mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (SREFOP), approuvée à la fin de l'année 2017.

Lassay-les-châteaux,
Petite cité de caractère

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET DU BÉNÉVOLAT ACCESSIBLE À TOUS

Un accès à la culture et au patrimoine ouvert à tous les ligériens

La culture et le patrimoine sont très largement reconnus comme nécessaires au maintien du développement des territoires, à leur activité, à leur attractivité. C'est pourquoi la stratégie culturelle et patrimoniale de la Région entend faire de leur valorisation et de leur préservation une priorité.

Ainsi, pour le patrimoine, cela se traduit par la mise en œuvre d'actions nouvelles au service de la vie des territoires telles que l'extension du soutien à l'aménagement des centres-bourgs déjà existant pour les Petites cités de caractère, la mise en valeur des parcs et jardins dans la perspective de la création d'un parcours régional, la valorisation des travaux de l'Inventaire. Afin de susciter des projets culturels de territoire liant patrimoine et création, un nouvel appel à manifestation d'intérêt « Patrimoine et création » a été lancé. Par ailleurs, à la suite de son succès, l'appel à projets « Sensibilisation-animation du patrimoine » a été reconduit.

De même, pour la culture, le maintien du développement des territoires se traduit par la création du fonds de développement culturel territorial (FONDEC) destiné à permettre de soutenir des projets ne pouvant s'inscrire dans les règlements d'intervention existants, notamment dans les territoires ruraux. L'ambition régionale est également incarnée par la promotion d'événements festifs tels que les festivals, par une



Session sportive au gymnase du lycée des Bourdonnières



politique forte en faveur des Ligériens pour faciliter leur accès à la culture et l'inclusion d'une grande variété de publics tels que le programme « Culture et solidarité » (qui comporte un volet tarifaire), le nouveau dispositif « Aide aux pratiques innovantes en matière de médiation culturelle », le soutien à la diffusion du spectacle vivant. De plus, un temps fort « Culture et handicap » sera organisé en octobre 2018 par la Région en vue de mettre en place un programme d'actions visant l'accessibilité des personnes handicapées à l'offre culturelle.

Le Pass culture sport, outil majeur de la Région pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et au sport, a bénéficié à 63 000 jeunes en 2016-2017 et rassemble plus de 900 partenaires sur tout le territoire. Sa dématérialisation a été engagée et sera effective en 2018. Elle permettra entre autres d'économiser les coûts de fabrication et d'expédition des chèques papier actuels, tout en s'adaptant aux pratiques dématérialisées des jeunes bénéficiaires.

Soutenir toutes les formes de pratiques sportives en Pays de la Loire

La notion de sport durable fait l'objet d'une prise de conscience qui touche l'ensemble des acteurs sportifs et s'inscrit dans une vision plus globale de développement durable du territoire ligérien. L'organisation des activités sportives doit intégrer de façon croissante une démarche de développement durable.

La question des déplacements, générateurs de gaz à effet de serre, aussi bien en ce qui concerne les entraînements, la participation aux compétitions, ou l'assistance aux spectacles sportifs. La diminution du nombre et de la longueur des déplacements comme l'utilisation de modes de transport doux constituent un enjeu de santé et de qualité de vie. L'aide régionale à l'acquisition de minibus par les ligues ou comités régionaux s'inscrit dans cet objectif.

Par ailleurs, l'intérêt environnemental appelle petit à petit les acteurs à mettre en œuvre des réunions à distance au sein d'espaces de visioconférence. La Région valorise l'utilisation par le mouvement sportif des antennes régionales de Nantes, Saint-Nazaire, Laval, Le Mans, Angers et La-Roche-sur-Yon, en lien avec l'équipement qu'elle a financé au sein de la Maison des sports à Nantes.

La collectivité est également attentive à toute action favorisant une gestion et une organisation respectueuses de l'environnement, soucieuse du rôle social que le sport peut jouer au niveau national et international tout en adoptant des nouveaux modes de consommation durable. Ainsi, la Région soutient les projets écoresponsables des ligues et leurs actions incitant à une pratique physique et sportive « régulière, raisonnée et raisonnable » pour la santé et le bien-être en général, de même

que l'accompagnement d'études mesurant l'impact économique et social des événements. L'aide susceptible d'être attribuée par la Région aux manifestations sportives peut aussi être conditionnée au respect d'un certain nombre d'engagements visant à réduire l'impact environnemental de ces rassemblements (écoconditionnalité).

En ce qui concerne les sports et pratiques en milieu naturel, dont l'observation relève des départements à travers des Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI), une coordination est instaurée au sein de la Conférence régionale consultative du sport. Les caractéristiques des Pays de la Loire (450 km de littoral, dont 210 km de plages ; 1 000 km d'itinéraires cyclables banalisés et sécurisés, dont la Loire à vélo ; 13 000 km d'itinéraires de randonnée ; quatre parcs naturels régionaux ; plus de 3 000 sites équipés pour les sports de nature ; un secteur du tourisme qui représente 10 % des activités économiques et de l'emploi de la région) amènent un fort développement des activités qu'il faut maîtriser à travers plusieurs leviers : adaptation des sites, développement de dessertes et d'hébergements, formation des professionnels et des amateurs, mise en place d'animations et communication, valorisation des projets exemplaires qui fixent un cap et suscitent l'envie.

Canoe-kayak à Juigné-sur-Sarthe



© Région Pays de la Loire / M. Gross

Dans ce contexte, les principaux axes pour concilier pratiques sportives et préservation des espaces naturels sont les suivants :

- Favoriser la création d'équipements légers de proximité, qui représentent une réponse adaptée à la carence d'équipements sportifs de pleine nature, notamment en milieu rural (dimension éducative) ;
- Cogérer des équipements avec les gestionnaires d'espaces naturels. Pour chaque équipement, il est souhaitable d'identifier un référent territorial (aussi bien pour les questions d'animation que pour l'exercice du pouvoir de police) ;
- Structurer l'offre touristique autour des équipements, pour générer des ressources en vue d'un meilleur entretien ;
- Intégrer les lieux de pratique dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT trames vertes et bleues...).

Enfin, **le projet du futur CREPS** (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives), qui verra le jour d'ici fin 2020, s'inscrit dans une démarche volontaire de haute qualité environnementale, qui vise à améliorer des conditions de vie (circulations, traitement des déchets, énergies nouvelles...), à améliorer les aménagements extérieurs (création de pistes d'entraînement, de VTT, liaison vers le Cens et l'Erdre...) et le développement de cibles environnementales telles que liaisons douces intérieures, énergie propre, optimisation des consommations, utilisation des eaux de ruissellement pour l'arrosage...

Encourager et reconnaître le bénévolat

La Région des Pays de la Loire mène une politique spécifique en faveur du bénévolat. En effet, développement durable et cohésion sociale sont intimement liés et se renforcent mutuellement, alors même que le bénévolat est un facteur essentiel de la cohésion sociale. Le bénévolat est une composante essentielle de l'ADN ligérien : 50% des Ligériens donnent de leur temps, tous types d'engagements confondus, quand la moyenne nationale d'engagement bénévole atteint 39 %.

Chaque année, plus de 3 200 associations sont créées en Pays de la Loire et 9 associations ligériennes sur 10 fonctionnent sans salarié. Au total, dans la région, on dénombre 75 000 associations en activité, portées par près de 700 000 bénévoles dont 320 000 interviennent au moins une fois par semaine. En 2016, plus d'un jeune sur trois déclare s'être investi dans le bénévolat.

Temps fort "Les bénévoles en selle" lors de l'étape du Tour de France à La Baule, 10 juillet 2018



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

La Région apporte son soutien à ce dense tissu d'associations, et à l'action des bénévoles. Elle s'appuie largement sur eux pour mettre en œuvre les priorités qu'elle s'est donnée : lutte contre les violences faites aux femmes et contre leur isolement, réduction de la grande précarité.

Elle a renouvelé son mode de soutien au monde associatif, avec une volonté d'élargissement et d'ouverture à de nouveaux acteurs, en proposant deux appels à projets. L'accent a été mis sur l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et sur la solidarité.

La Région agit pour la reconnaissance de l'engagement de milliers de Ligériens au service du dynamisme de notre territoire. À l'occasion de la 4^e étape du Tour de France, le 10 juillet 2018 à La Baule, 300 bénévoles ligériens ont répondu à l'appel de la Région et se sont rassemblés sur la plage pour former une animation humaine rendant symboliquement hommage à l'engagement de tous les bénévoles.

Cette action s'inscrit dans la continuité de la participation des bénévoles à la manifestation « les bénévoles dans la course », organisée dans le cadre des 24 Heures du Mans, en juin 2017, après celle des « bénévoles dans le vent » organisée en 2016 dans le cadre du Vendée Globe. Ces temps forts ont permis de mettre en lumière celles et ceux qui donnent de leur temps et qui s'investissent sans compter dans le tissu associatif de leurs communes.

ZOOM SUR LE FUTUR CREPS DES PAYS DE LA LOIRE

Le centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS), investissement régional de 38,3 millions d'euros, sera construit sur un terrain appartenant à Nantes Métropole sur le site de la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre. L'affinement du projet, positionné à l'échelle régionale pour prendre en compte la complémentarité des équipements et des dispositifs d'accompagnement du sport de haut niveau sur les territoires ligériens, a permis de redéfinir les besoins en locaux de formation, d'administration, d'hébergement de sportifs permanents et stagiaires, de restauration, de recherche-innovation et d'équipements sportifs, représentant environ 11 632 m². Il est envisagé une mutualisation des 2 halles de sports et vestiaires avec la ville de La Chapelle-sur-Erdre pour l'accueil de trois clubs sportifs chapelains.

La Région a engagé ce projet dans une démarche de Haute Qualité Environnementale sans certification avec la labellisation « E+C- Effinergie BBC 2017 » et Bâtiment biosourcé » de niveau 1 (18kg/m² surface de plancher).

Le projet du futur CREPS



© AUMA Architectures et Assosés / AUMA Graphic

ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

En qualité d'employeur, la Région des Pays de la Loire investit pleinement sa responsabilité d'acteur du développement durable pour le déploiement d'une politique de ressources humaines autour de trois axes : **l'insertion, la transformation des métiers et la qualité de vie au travail.** Outre ses actions par le biais des politiques publiques qu'elle conduit, la Région contribue en qualité d'employeur à **l'insertion de différents publics.**

La collectivité s'inscrit dans une démarche volontariste de développement de **l'apprentissage** dans les lycées et les services administratifs régionaux (passage de 40 à 84 apprentis durant les deux premières années du mandat). Elle maintient désormais de manière durable ce haut niveau d'engagement en faveur de l'apprentissage. Les diplômés préparés vont du CAP au MASTER dans divers métiers et le taux de réussite pour 2017 se situe à 100%. Cela témoigne de l'engagement fort des maîtres d'apprentissage, des équipes qui accompagnent les jeunes dans leur insertion professionnelle.

La Région, en tant qu'employeur, a une politique très active de recrutement, d'intégration et d'accompagnement des travailleurs handicapés (248 fin 2017) et a recours à des entreprises du secteur protégé pour certaines activités régionales. Ainsi, **le taux de travailleurs handicapés dans les effectifs est de 9,24% à la fin de l'année 2017, nettement supérieur à la norme légale de 6%.** En 2017, la collectivité a poursuivi son partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) sous forme de convention, pour un montant de 761 260 €. La collectivité peut ainsi mettre en place des actions collectives et individuelles à destination de ses agents. Au cours de l'année 2017, 259 995 euros ont été consacrés à des aménagements de postes, à des acquisitions d'équipements adaptés, à des formations et à des aides diverses, mais surtout aux aides relatives à l'apprentissage.

La Région des Pays de la Loire anticipe **les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles.** Après expérimentation, le télétravail

a été adopté par délibération de l'Assemblée régionale au printemps 2017. Ainsi, pour l'année 2017, 113 agents du campus et des espaces régionaux ont bénéficié du télétravail soit à leur domicile, soit dans une antenne régionale plus proche de leur résidence personnelle.

À l'été 2018, le télétravail est devenu une réalité pour environ 150 agents de la Région avec une parité quasi-parfaite parmi eux. En 2019, leur nombre devrait passer à environ 200, ce qui représentera un taux de télétravailleurs important pour une collectivité territoriale. Aujourd'hui, le télétravail est donc entré dans les usages professionnels de la Région Pays de la Loire. Le télétravail est un dispositif innovant qui s'inscrit parfaitement dans la politique de développement durable de la collectivité, mais aussi de qualité de vie au travail et d'efficacité du service public à coût maîtrisé.

Le Conseil régional a fait de la formation de ses agents un enjeu stratégique. Appuyée à l'agenda 21 des Pays de la Loire, l'offre de formation s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable, afin de valoriser les bonnes pratiques et en améliorer d'autres collectivement. Ainsi, chaque agent régional peut contribuer à faire de la Région une collectivité exemplaire et écoresponsable dans son fonctionnement.

Enfin, la Région des Pays de la Loire développe des initiatives en faveur de **la qualité de vie au travail et du développement professionnel de ses collaborateurs.** La Région déploie progressivement le document unique d'évaluation des risques professionnels sur l'ensemble de quelque 120 sites de travail. Cette démarche consistant à cartographier et à hiérarchiser les risques est un élément essentiel du développement d'une culture de santé et de sécurité au travail dans la continuité des actions de prévention en place.

La politique interne a été renforcée par la mise en place d'un rendez-vous annuel dédié à la mobilité interne. La première édition en 2017 a permis de démultiplier les opportunités de mobilités, favorisant ainsi le développement professionnel et les montées en compétences. Une évaluation, réalisée auprès des candidats et recruteurs, s'est révélée positive conduisant à la reconduction du dispositif au printemps 2018.



La transition vers UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



**PLAN EN FAVEUR
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**
élaboré en 2018



**STRATÉGIE D'ACHAT
AMBITIEUSE**
poursuivie en 2018



Atelier régional de
**REPROGRAPHIE
LABELLISÉ
IMPRIM'VERT**



Magazine «**MA RÉGION**»
**IMPRIMÉ À 100%
SUR DU PAPIER
RECYCLÉ**



1,35 M€
**POUR LE FONDS DE SOUTIEN
AUX COMMERCES
EN MILIEU RURAL**

© Région des Pays de la Loire - DACHER

L'économie dite « circulaire », par opposition au modèle « linéaire », vise à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production de déchets (par la prévention, le recyclage ou la valorisation). La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 en a donné une définition désormais inscrite dans le Code de l'environnement et a reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national. Il s'agit d'un des piliers du développement durable, qui couvre un large spectre allant de l'approvisionnement durable au recyclage des déchets, en passant par l'écoconception et l'allongement de la durée d'usage. Si le Conseil régional s'inscrit dans cette démarche, il cherche plus généralement à faire de la commande publique régionale et de son action économique un levier pour le développement harmonieux du territoire.

AFFIRMER UNE NOUVELLE STRATÉGIE D'ACHATS

Le rapport « Innover dans le champ de la commande publique » a posé, lors de la session du Conseil régional des 14 et 15 avril 2016, les fondements de la stratégie d'achat régionale en mettant en exergue quatre objectifs majeurs :

- L'optimisation de l'achat public pour réaliser des économies ;
- Le soutien aux entreprises, particulièrement le tissu des TPE / PME ;
- La mobilisation de la commande publique au service des priorités politiques du Conseil régional ;
- La dématérialisation de la commande publique.

La Région des Pays de la Loire a adopté sa stratégie d'achats en juin 2017, lors de la session du Budget supplémentaire. Ce vote est l'aboutissement d'une démarche volontariste visant à mieux utiliser le poids de la commande publique au profit des finances régionales et des priorités politiques de la collectivité.

En parallèle, elle s'est engagée depuis de nombreuses années, au travers de la commande publique, en faveur du développement durable et de la RSE. Cet engagement a été conforté par l'axe 3, « **Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables** au service des priorités politiques du Conseil régional ». Les actions qui constituent cet axe completent et s'intègrent à la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, au Plan d'action pour l'économie circulaire et au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elles répondent

également à l'obligation prescrite par les lois du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) et du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui imposent la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Cet axe réaffirme la volonté régionale de poursuivre l'action engagée en matière de clauses d'insertion socioprofessionnelle afin de venir en appui aux politiques publiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette action sera renforcée par le recours plus fréquent aux marchés réservés en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), du handicap et de l'ESS.

PRENDRE EN COMPTE ET VALORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La stratégie d'achat régionale inclut également un fort volet autour de **la prise en compte des enjeux environnementaux et de l'économie circulaire**.

La Région souhaite ainsi poursuivre sa démarche de qualité environnementale en s'appuyant sur le référentiel HQE pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure sur les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les bâtiments administratifs. Elle intègre, dans ses opérations de travaux, des considérations d'écoconstruction, d'efficacité énergétique du bâti (Réglementation thermique, label Bâtiment basse consommation...) et de limitation des nuisances environnementales. Afin de généraliser les « chantiers à faibles nuisances », la Région tend à systématiser la charte « chantier vert » qui exige la production d'un schéma d'organisation, de valorisation et de gestion des déchets et la définition des rôles de chaque intervenant sur le chantier. Cette charte contribue à limiter les nuisances dues aux chantiers (nuisances liées aux produits de chantier, aux produits de bâtiment, aux processus du chantier), à réduire les bruits de chantier pour les riverains et pour les ouvriers, à maîtriser les risques de pollution de la parcelle et du voisinage.

Chantier du lycée Wresinski à Angers



© Région Pays de la Loire - Ouest Médias



La Région s'est également engagée dans le concours CUBE 2020 qui récompense les propriétaires occupants ayant réduit leurs consommations énergétiques en comparaison avec une consommation de référence basée sur les trois dernières années. Le concours CUBE 2020 a été lancé au printemps 2018 avec la désignation de référents dans chaque direction dénommés « cubeurs », chargés de faire connaître et diffuser les bonnes pratiques.

D'une façon générale, la Région privilégie, chaque fois que possible, **les achats responsables** par la prise en compte, dans ses critères de sélection des offres ou dans la rédaction de ses cahiers des charges, du caractère éco-conçu ou recyclable des produits. Une attention particulière est ainsi portée à l'origine du bois, à la

robustesse des équipements, à l'origine des fibres utilisées pour les vêtements du personnel régional (par exemple, les vêtements de travail des agents régionaux des lycées, confectionnés en tissu bio-équitable), à l'achat privilégié de produits d'entretien « ecolabel » (la moitié des lycées a adhéré à ce groupement d'achats de produits ménagers) ainsi qu'à l'achat du papier et au choix des encres utilisées : l'atelier de reprographie régional a ainsi renouvelé pour la période 2017-2019 la charte d'adhésion à la marque Imprim'Vert, marquant son engagement à réduire les impacts environnementaux de son activité par une gestion vertueuse, et le magazine régional est imprimé sur du papier recyclé à 100 %. L'économie circulaire est également illustrée par le dispositif DETOX visant à collecter et recycler les déchets issus des activités pédagogiques des laboratoires et ateliers des lycées publics et privés ligériens.

PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Chef de file du développement économique, la Région a souhaité inscrire dans le Pacte pour la ruralité et le Schéma régional de développement économique,

d'internationalisation et d'innovation, les déclinaisons opérationnelles du Livre blanc sur l'économie de proximité. Cela passe par plusieurs actions :

- **Le déploiement du fonds de soutien aux commerces en milieu rural (2,3 millions d'euros)** qui permet d'aider directement les commerçants et artisans, situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale, dans leur projet d'aménagement et de modernisation de leurs outils de travail ;
- **Le soutien à la Biennale de l'économie de proximité** qui a eu lieu à l'automne 2017 ;
- **Le lancement d'un appel à projets « Entreprendre dans les territoires fragiles »**, soutenu à parité par la Région et l'Agence France Entrepreneur à hauteur d'un million d'euros ;
- **La promotion d'un meilleur équilibre touristique** avec mise en place du nouveau volet « Destinations touristiques » dans les Contrats Territoires-Région 2020. Il permet d'accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement touristique. Il faut également noter la forte ambition portée sur le tourisme à vélo, qui favorise un tourisme doux sur l'ensemble du territoire régional.

Balade à vélo sur l'itinéraire cyclable Vélo Francette en Mayenne



2017
2018

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

